

Tulle, le 6 février 2008

**COMPTE RENDU SYNTHETIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 1^{er} février 2008**

***Secrétariat Général
GR/KP/SC***

L'an deux mil huit et le premier février à 21 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur François HOLLANDE.

Etaient présents : M. François HOLLANDE, Maire - M. Jean COMBASTEIL, Mlle Christèle COURSAT, M. Alain LAGARDE, Mme Janine PICARD, M. Philippe BERNIS, Mme Magali LACHASSAGNE, M. Pierre DIEDERICHS, Mme Dominique GRADOR, M. Michel BREUILH, Maires-Adjoints, Mme Pierrette DEZIER, M. Yves JUIN, Mme Catherine CHAUMEIL, M. Jacques VIREFLEAU, M. Roger LAVAL, Mme Arlette MARTIN-CUEILLE, Mme Marylène DUPUY, M. Jacques SOULETIE, Mme Sylvie NONI, M. Jean Michel CLAUX, M. Jean-Paul DUSSOURD, M. François RABIER, Mme Annie MARTINIE, M. Michel CAILLARD, M. Christian PRADAYROL, M. Jean-Paul DEVEIX, Mme Annie BASTIE, M. Jacques MARTHON, M. Alain MONS soit 29 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etait représenté : M. Jean-Louis SOULIER par M. Alain LAGARDE

Etaient absents : M. Jean-Louis WUYTS, M. Jean-Pierre ROSSIN, M. Philippe GOUT

Monsieur François HOLLANDE dit qu'il s'agit d'une séance un peu exceptionnelle.

La mandature a duré 7 ans, une année supplémentaire ayant été offerte aux Conseils Municipaux de France à cause de la coïncidence des scrutins de l'année 2007.

Il n'est d'ailleurs pas sûr qu'il s'agisse d'une bonne formule car les électeurs se prononcent sur 6 ans, les projets s'élaborent sur 6 ans.

Ce septennat est achevé. Que les conseillers municipaux soient dans la majorité ou dans l'opposition, ils éprouvent un sentiment de devoir accompli.

Chacun a joué son rôle pendant sept ans au service de la Ville de Tulle.

Il ne fait pas le bilan du mandat car cela relève d'un autre exercice mais lorsqu' est regardé tout ce qui a été engagé, mené à bien, parfois dans la continuité de ce qui avait été réalisé par les prédécesseurs, parfois "en rupture", il s'avère que beaucoup de choses ont été faites. La Ville a changé.

Il remercie tous les conseillers municipaux qui ont participé à ce travail collectif.

Ce sera un moment d'émotion pour quelques élus de ne plus participer aux travaux du Conseil municipal au lendemain des élections municipales.

Aussi, au terme de la séance, sera partagé le verre de l'amitié pour le départ de ceux qui l'ont décidé.

Certains ont choisi de ne pas se représenter et c'est vers eux qu'iront tous les conseillers en fin de séance.

Il invite, par ailleurs, le public présent, la Presse à partager ce moment.

Pendant sept ans, ces séances du Conseil municipal ont été plutôt un bon moment de vie partagé, de démocratie accomplie et par la critique et par la proposition.

A titre personnel, il gardera un très bon souvenir de cette mandature. Il en avait connu d'autres comme adjoint de Jean COMBASTEIL puis dans l'opposition.

C'était la première comme Maire.

Cette mandature, dans les liens qui ont pu être établis entre les uns et les autres, aura été exemplaire de ce que peut être la vie d'un Conseil municipal.

Il serait sans doute possible de mieux travailler, mieux préparer les séances.

Il pense avoir donné en transparence ce qui était fait. Au-delà du Conseil municipal, la population a été informée.

Il faudrait peut être des réformes dans l'organisation des travaux.

Il y a des délibérations qui viennent qui n'ont que peu d'intérêt et d'autres très importantes qui mériteraient en elles-mêmes une séance complète.

Il renouvelle tous ses remerciements pour l'action des élus aux places respectives d'adjoints, conseillers de la majorité, conseillers de l'opposition.

Les uns et les autres ont fait leur travail.

Ils vont rendre leur mandat aux électeurs tullistes. Il espère qu'ils viendront voter nombreux.

Il souhaite qu'il y ait un débat de qualité, des échanges de proposition. Il souhaite qu'au terme de ce débat, la nouvelle équipe puisse se mettre au travail très rapidement.

Pour préparer les décisions à prendre, il va y avoir un Débat d'Orientations Budgétaires.

Sur un certain nombre d'équipements, les études ont été menées.

Il n'y aura plus qu'à voter et à faire.

Il présente tous ses vœux d'encouragement à tous les candidats.

Monsieur Michel CAILLARD observe que le temps passe vite.

L'opposition a été relativement pragmatique, n'a eu de cesse de mettre en évidence ce qui paraissait être les points faibles de la gestion de la majorité.

Elle aurait pu le faire de manière plus virulente mais elle avait décidé de ne pas faire une opposition systématique pour ne pas tomber dans une démagogie facile.

Au nom de tous ses amis du groupe qu'il représente, il salue tous ceux qui ont participé pendant sept ans à cette gestion de la vie municipale selon leurs appartenances politiques.

Tous souhaitaient bien servir leur ville.

Il souhaite beaucoup d'encouragements à ceux qui repartiront et salue par anticipation ceux qui n'auront pas l'opportunité de travailler encore au service des tullistes.

Monsieur Christian PRADAYROL dit que les élus ont travaillé dans une bonne ambiance, dans un respect réciproque et dans un souci constructif pour l'avenir de la ville.

Il veut aussi, puisqu'il était membre de la Commission des Affaires Sociales, au-delà de tout clivage politique, saluer le travail effectué aux côtés de Madame PICARD et la remercier de la manière dont se sont effectués ces travaux, des actions menées dans le plus profond consensus.

Il remercie aussi Monsieur BREUILH avec lequel, aux finances, tout s'est bien passé.

Il rend hommage, au-delà de toute idée politique, à celui qui a marqué la vie politique tulliste pendant plus de 30 ans : Monsieur Jean COMBASTEIL.

Il croit que c'est lui qui connaît le mieux la ville, qui la sent respirer, il en sent les quartiers, il en connaît les gens et il aura marqué une page de la vie tulliste.

Au nom de l'opposition, des citoyens, il croit que l'hommage qui lui est rendu n'est que mérité.

Monsieur François HOLLANDE remercie pour ces mots consensuels mais aussi sincères à l'égard de Madame PICARD, de Monsieur BREUILH et de Monsieur COMBASTEIL.

Il a été dit des choses très justes : c'est sans doute Jean COMBASTEIL qui connaît le mieux la Ville.

Quand il était dans l'opposition, cela était terrible pour les représentants de la majorité car il connaissait non seulement mieux la Ville que tous les autres mais aussi mieux tous les dossiers de la Ville.

Monsieur François HOLLANDE ouvre la séance.

- Approbation des comptes rendus du conseil municipal du 13 décembre 2007

APPROUVES à l'unanimité

Rapporteurs : Jean COMBASTEIL, Philippe BERNIS

- Présentation du projet de Pôle intermodal sur le site de la gare

Monsieur Jean COMBASTEIL dit que va être présentée l'esquisse de ce qui est prévu sur le terrain acquis auprès de la SNCF.

Ce terrain sera aussi occupé par la Médiathèque.

Un Pôle Intermodal met en relation différents modes de communication : la gare, les bus qui arrivent ou arriveront à cet endroit, les véhicules individuels qui pourront stationner dans ce périmètre et utiliser un autre moyen de transport (train, transports urbains).

Ces parkings peuvent éviter aux véhicules de rentrer en ville.

Le financement de cette opération sera aidé puisqu'elle est inscrite dans la Contrat de Pays et dans le Contrat de Pôle Structurant.

Des subventions de l'Europe, de l'Etat, de la Région, du Département sont sollicitées.

Malgré un coût important, il est possible d'obtenir des subventions à hauteur de 80 % pour cette action.

Il précise que sous la Médiathèque, il y aura un stationnement de 120 places.

Donc, il y aura environ 250 places de stationnement sur l'ensemble de cet espace.

Monsieur Alain VAUX dit que la volonté était de traiter les problématiques suivantes :

- Repositionnement de la gare routière, actuellement située à l'arrière du marché couvert (accueil d'une douzaine de bus pour les transports urbains ou régionaux, sur la partie arrière, longitudinale à la médiathèque.)
- Traitement des cheminements piétons sur l'ensemble du secteur
- Réalisation d'un plateau surélevé marquant l'entrée de la zone et faisant ralentir les véhicules

- Marquage au sol accompagné de mobilier urbain adapté pour sécuriser les déplacements
- Mise en œuvre d'éléments favorisant l'accessibilité de tous les usagers, et plus particulièrement les personnes à mobilité réduite et les mal voyants.
- Amélioration de la fluidité du trafic (réalisation d'un tourne à gauche pour le Boulevard Foch)
- Traitement paysager de l'ensemble (il sera fait appel à un architecte car il s'agit là de la véritable entrée de la Ville)

Un comité de pilotage va être constitué prochainement dans le cadre de l'élaboration de cette opération.

Monsieur Philippe BERNIS dit que ce projet avait été mis en œuvre il y a plusieurs années.

Il a connu quelques vicissitudes mais il est reparti.

Il faut y voir l'emprise de plus en plus grande de la voiture en ville et la nécessité de changer le comportement.

Au delà du simple aménagement, c'est aussi un changement de philosophie.

C'est un projet qui vise à rendre l'utilisation des transports publics et des transports en commun aussi aisé que peut l'être l'utilisation de la voiture voire même inciter les gens à abandonner leur voiture pour utiliser ces transports publics.

L'intérêt de ce projet est aussi l'attention apportée à la circulation piétonne avec les équipements qui vont voir le jour dans le quartier de la gare :

- la Médiathèque
- la liaison faite avec le CCS et le CRD
- le quartier de l'ancienne Manufacture pourrait aussi être concerné plus tard.

Dans le secteur de la gare, qui a subi peu de transformations ces derniers temps, il va y avoir un chantier important qui va sans doute causer des soucis.

Ce chantier va transformer l'entrée de la Ville de Tulle et répondre à un besoin de plus en plus pressant c'est-à-dire faire en sorte que les centres-villes soient de plus en plus libérés de l'automobile pour laisser la place à des modes de transports beaucoup plus efficaces et moins nocifs en terme d'émission de CO².

C'est un projet important qui, il l'espère, verra le jour en 2009-2010 et qui changera la vie du quartier.

Il y aura un aménagement devant le parvis de la gare qui va être un aménagement concernant les bus et les taxis.

D'ici quelques années, il espère que pourra être installée une petite gare avec des deux roues.

Monsieur Michel CAILLARD dit que cette opération a été évoquée il y a quelques années pour la première fois.

Il faut espérer que le projet se concrétisera autour de la réalisation de la Médiathèque.

Pour qu'il soit réussi, il faut qu'il soit vraiment ambitieux.

Cela nécessite une refonte partielle du plan de circulation. C'est une entrée de Ville.

L'entrée de Ville, Zone de Cueille, n'a pas été suffisamment étudiée.

Les dessertes inter urbaines et dans la Ville même en terme de fréquence de navette.

Les transports urbains à Tulle nécessitent une réflexion ambitieuse.

Il y a peut être des possibilités d'utiliser les deux roues en centre-ville.

Il y a une réflexion à engager sur les navettes entre Tulle et Brive.

C'est dans un esprit global qu'il faut engager ce projet. Il faut y mettre toute l'ambition qu'il nécessite car il y a beaucoup d'attentes sur l'aménagement de ce quartier autour de la Médiathèque, de la gare et autour de cette entrée de ville.

Madame Janine PICARD observe qu'il y a un équipement important qui est la Maison des Enfants.

Quand il sera question d'étudier la circulation dans ce quartier, il faudra faire en sorte qu'il y ait une possibilité d'accès et surtout de sortie de la Maison des Enfants sans trop de danger car les gens qui empruntent l'Avenue Alsace Lorraine ne sont pas raisonnables.

Il faut regarder comment aménager la circulation dans ce quartier et comment faire une sortie sans danger.

Monsieur Christian PRADAYROL dit qu'il faut que la Médiathèque soit réalisée pour finaliser ce projet.

Le stationnement des bus se fera derrière la Médiathèque.

Il demande si les comptages pour les arrêts minutes ont été faits sur le parvis de la gare.

La jours de marché, cela est très utile en terme de stationnement. Les gens iront se garer derrière la Médiathèque.

La place qu'occupe le parcotrain lui paraît aussi très importante.

Il y a une réflexion à mener sur ce qui concerne la concession à la CFTA.

A partir du moment où ces aménagements se réaliseront, il faudra qu'il y ait une utilisation des transports en commun qui se développe.

Tout le pari de ce projet repose sur la volonté des gens d'utiliser les transports publics.

Il faudrait se livrer à des comptages affinés pour réussir le projet.

Cela rejoint le problème général de l'utilisation des transports en commun sur Tulle et si ce projet est isolé d'une réflexion plus générale, cela ne sera pas suffisant en ne répondra pas à toutes les attentes.

Monsieur Jean COMBASTEIL dit que derrière le marché actuel, une transformation est prévue pour recréer des espaces de stationnement.

Il reste deux ou trois espaces appartenant à Réseau Ferré de France qui pourraient être acquis.

Il dit qu'un aménagement est prévu pour faciliter l'insertion dans le Boulevard Foch.

Des arbres ont été coupés, d'autres le seront en raison de leur état.

Il va falloir reconstituer une végétalisation significative.

Il n'est pas possible de faire de rond-point car cela consommerait une place importante sur le site de la Médiathèque ou du Pôle Intermodal.

Il y a une contrainte qui tient au dénivelé important entre le Boulevard Foch et la Rue Lucien Sampeix.

De plus, il y a un angle très aigu entre ces deux voies.

Cela permettra donc un petit stockage pour le tourne à gauche et le Boulevard Foch.

Cela vaudra aussi pour les gens qui viendront de Laguenne qui auront plus de champ pour prendre le virage.

Ces opérations devraient être réalisées en améliorant la circulation.

Par ailleurs, a été reportée dans le document remis, l'hypothèse de la réalisation d'une salle plurifonctionnelle sur le site avec les surfaces nécessaires.

Monsieur Alain VAUX indique que dans cette hypothèse quand le bâtiment serait construit, il n'y aurait plus, sur le site de places de stationnement.

Monsieur Jean COMBASTEIL dit qu'il s'agit d'une information.

Il ajoute que sans stationnement, il n'y a plus de Pôle Intermodal.

Monsieur Christian PRADAYROL dit que pourrait être fait du stationnement sous la salle comme c'est le cas sous la Médiathèque.

Monsieur François HOLLANDE dit que le prix ne serait pas le même.

Il dit que ce qui est intéressant dans ce projet qui est lié à la Médiathèque, mais pas simplement à la Médiathèque, c'est qu'il réaménage l'ensemble du quartier de la gare.

Il y a d'abord le plateau surélevé qui permet une meilleure desserte.

Même s'il n'est pas possible de faire de rond-point, il y aura une amélioration du fonctionnement urbain.

De plus, il y a, au niveau du marché de la gare, la difficulté de gérer le stationnement.

Les forains se plaignent aussi beaucoup d'une installation à quai qui est très difficile.

L'ensemble du marché de la gare va être réaménagé. Le parking existant va être nettoyé et végétalisé, ouvert.

Le quartier de la Cité Cazeau est une impasse. Il faudrait le faire traverser mais cela va être très difficile.

Il y a ensuite la gare elle - même. Le projet va réaménager le stationnement sur le parvis.

Sera créé un vrai parcotrain. Ce sera un moyen de jouer de l'inter modalité.

Ensuite, il y a ce cheminement piéton qui changera l'entrée de la ville et le lien avec le quartier qui méritera beaucoup d'attention de la Ville : le quartier Lucien Sampeix.

Il remercie les habitants de cette rue qui ont fait des efforts de façades. L'immeuble de Roussoles a été refait, l'Ecole de Roussoles, par l'initiative publique, a été transformée au bénéfice des PEP.

Ce quartier qui fait la liaison avec Laguenne, est une entrée de Ville importante.

Ce Pôle Intermodal correspond à un projet urbain qui va avoir comme objectif de limiter l'usage de la voiture.

Monsieur Philippe BERNIS dit, en ce qui concerne le marché avec la CFTA, qu'il a été conclu pour 6 ans et qu'il arrive à expiration en 2011.

Un comité de pilotage réunira toutes les personnes intéressées. Il y aura les autorités organisatrices mais aussi les taxis, les associations de marcheurs de Tulle.

Le marché avec la CFTA va arriver à expiration au moment où les projets d'augmentation du nombre d'aller-retour entre Tulle et Brive vont voir le jour.

Il est même probable que cette augmentation arrive avant l'échéance du marché.

Il faudra alors faire des avenants au marché pour pouvoir faire face et assurer une bonne desserte de l'intérieur de la ville par rapport aux arrivées plus fréquentes.

A terme, les transports urbains vont être reconsidérés avec l'ouverture de CITEA où il y aura aussi un parking important et un ensemble commercial.

Dans les 4 ans à venir, sera remis à plat et reconsidéré sans tout transformer, le système de transport de la ville.

Le TAD trouvera encore plus de justification avec l'aménagement du Pôle Intermodal et il faudra peut être augmenter le nombre de véhicules de TAD dans les prochaines années car cela est un mode de transport plus adapté à la taille d'une ville comme Tulle que les transports urbains classiques même s'il ne faut pas les négliger, car sur la partie basse de la ville c'est un mode de transport qui peut être valorisé surtout avec les parkings du Pôle Intermodal, de CITEA mais aussi le parking Saint Pierre.

Il y aura une réflexion d'ensemble sur tout ce qui est déplacements et déplacements alternatifs dans les 4 à 5 ans à Tulle.

Il salue le travail mené par les services techniques. Ce n'est qu'une esquisse mais une esquisse bien construite et qui a tenu compte de tout ce qui avait été engrangé dans les études précédentes et datant d'avant 2000.

Madame Dominique GRADOR pense que le choix d'un parking à l'entrée d'une ville est extrêmement fondé car l'expérience montre que c'est la seule façon de dissuader les automobilistes de rentrer dans les villes.

Partout où il y a une réduction de la circulation automobile, c'est qu'a été fait le choix de construire des parkings en entrée de ville.

Après il faut qu'en prolongement de ce choix, il y ait la possibilité d'utiliser des transports publics.

Il faut reconnaître que la pugnacité dont a fait preuve Philippe BERNIS qui avait ce dossier entre les mains est aujourd'hui un atout.

Il a su défendre le point de vue de maintenir à Tulle les Transports publics.

L'existant plaide pour l'avenir et pour la capacité de la Ville à avoir une offre de circulation qui décongestionne le centre-ville de ses voitures et permette aux personnes de circuler.

C'est un chantier qui va profondément modifier ce quartier car ce n'est pas simplement l'objet d'une délocalisation d'activités qui existait. C'est véritablement la création d'activités qui vont s'épanouir.

Il va se produire une vitalité de ce quartier avec la présence de gens plus nombreux qui vont fréquenter la Bibliothèque, le centre culturel car il va être redynamisé parce qu'il s'y trouvera les moyens d'une vie associative plus riche. En outre il y a des écoles à proximité.

Toute la reconfiguration de la circulation dans ce quartier est aussi un service nouveau offert à un public qui va réinvestir ce quartier.

Pour ce qui concerne la zone qui jouxte le Centre Culturel et Sportif, c'est une zone très empruntée par les enfants de l'école Joliot Curie, c'est une sécurisation nécessaire dans ce secteur.

C'est une demande permanente des parents de traiter de la sécurisation des abords de ce site scolaire. Il y a là véritablement une opportunité de transformation de quartier très positive.

Monsieur François HOLLANDE dit que ce projet est maintenant bien engagé.

Il appartiendra au prochain Conseil Municipal d'en décider le lancement des lors que les financements sont assurés à 80 %.

1- Débat d'Orientations Budgétaires

Monsieur Michel BREUILH dit que cette année la situation est particulière.

Le DOB a lieu ce jour alors que le budget sera voté par une nouvelle équipe municipale.

Il traduit la stratégie financière telle qu'elle est construite aujourd'hui.

Le DOB se divise en deux parties :

- une partie générale sur des données macro économiques données par DEXIA.
- une partie sur les orientations locales telles qu'elles se dessinent au niveau des grandes orientations du BP 2008

Les orientations générales en matière de financements publics se dessinant au travers de la loi des finances 2008 ne seront pas neutres et auront une importance certaine sur les dotations et les marges financières des dotations d'Etat telles qu'elles peuvent être appréhendées dans les prochaines années.

Ce débat est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants.

En ce qui concerne les données d'encadrement général, le contexte financier général est basé sur un certain nombre de perspectives qui demeurent prévisionnelles, des perspectives macro économiques notamment sur l'évolution du PIB.

Ces hypothèses conduisent à une progression qui serait légèrement comparable à celle de 2007 mais qui, par rapport à la crise financière qui se dessine, traduisent des interrogations sur le niveau exact du PIB.

Dans les perspectives prévues, le PIB est principalement soutenu par la commune qui peut elle-même être remise en cause par des perspectives inflationnistes qui existent début 2008.

En France, alors qu'il y avait une décélération de l'inflation depuis 2005, l'année 2008 devrait inverser la tendance avec une accélération progressive des prix qui se traduit dans le projet d'orientation de la loi de finances 2008 à hauteur de 1,6 % qui est le taux d'inflation prévisionnel hors - tabac retenu avec une augmentation du prix de la matière agricole, du prix des produits pétroliers.

Déjà, par rapport aux prévisions faites en 2007, il y a une augmentation beaucoup plus haute du taux d'inflation que celle attendue.

Il y aurait une baisse de l'investissement productif.

Il y aurait une hausse espérée soutenue mais qui est portée par la consommation des ménages et moins par l'investissement productif.

C'est un des mécanismes qui explique la construction du projet de loi de finances 2008 mais aussi l'évolution des dotations de l'Etat.

Les dotations de l'Etat connaissent des changements importants sur 2008 puisque que le contrat de croissance et de solidarité des dotations n'est pas reconduit.

Il est désormais remplacé par le contrat de stabilité.

Le contrat de croissance et de solidarité avait lui-même succédé au pacte de solidarité.

La grande différence avec le contrat de croissance et de solidarité est que le contrat de stabilité prévoit une évolution des dotations d'Etat basée sur la seule inflation c'est-à-dire 1,6 %.

Il n'y a plus d'intégration de l'évolution du PIB.

Cela donne une enveloppe générale normée qui évolue à 1,6 %.

A l'intérieur de cette enveloppe générale, il y a des dotations qui évoluent de façon différente notamment la DGF (+ 4 000 000 € pour Tulle).

La DGF augmente de 2,08 % car elle est indexée à la fois sur la partie inflation prévisionnelle (1,6 %) plus 50 % de l'évolution du PIB attendue (50 % de 2,25 %).

Il s'agit du PIB 2007 et non de celui de l'année de versement de la DGF.

Il y a une première dotation importante qui évolue plus que l'enveloppe elle-même.

La Dotation Spéciale Instituteurs augmente de + 2,08 %, la Dotation de transfert de compétence augmentation de + 2,08 %, les diverses dotations d'équipement notamment la DGE sont indexées à hauteur de 2,6 % sur la formation brute de capital fixe des administrations.

L'enveloppe est faiblement évolutive alors qu'un certain nombre de dotations restent plus évolutives. Cela signifie qu'il y a une compensation.

Donc les enveloppes qui évoluent plus connaissent une baisse de variables d'ajustement.

Cette variable d'ajustement qui permet de maintenir la progression de 1,6 % est la dotation de compensation de la Taxe Professionnelle.

C'est par le biais de la variable de la dotation de Taxe Professionnelle qu'est maintenu un taux plus contraint de l'ensemble des dotations puisque cette dotation de compensation est la variable d'ajustement.

Si elle avait été la seule variable d'ajustement des concours financiers de l'Etat, cela aurait stagné pour 2008, une baisse de 46 % de la dotation de compensation.

Cette baisse a été jugée si importante qu'ont été introduites d'autres variables pour limiter la baisse de la dotation de compensation sachant que pour Tulle, tous les ans, au niveau de la dotation de compensation de Taxe Professionnelle perçue par la commune, il y a des baisses de plus de 60 000 euros.

Ces nouvelles variables permettent de contraindre l'ensemble des concours financiers de l'Etat.

Il y a aussi une évolution différente de la DSU qui représente à Tulle plus de 200 000 euros.

Jusqu'à présent, il y avait une garantie d'augmentation de 5 % qui a été supprimée pour 2008.

Elle était prévue jusqu'en 2009.

La variable d'ajustement de la DSU est elle-même basée sur la seule inflation de 1,6 %.

Il y a des mécanismes qui font que les dotations d'Etat vont connaître une stabilité maximum.

Dans certains cas, cela pourra entraîner des difficultés.

Il y a aussi un coefficient de revalorisation des bases d'imposition qui a été réduit. Jusqu'à présent les bases étaient réactualisées tous les ans à hauteur de 1,8 %.

Dorénavant, le coefficient d'actualisation des bases est réduit à 1,6 %.

Tous ces concours d'Etat font apparaître que les finances publiques entrent dans un système de plus en plus contraint à partir de la loi de finances pour 2008.

En conclusion, il rappelle l'article 79 de la loi de finances 2008 : il est relatif au fait de ne plus écriéter, en cas de transfert d'un établissement entre deux communes membres d'un même

EPCI, dès lors que l'établissement n'était pas écrêté dans la commune initiale dans laquelle il était implanté .

Ce cas de figure s'applique à la Communauté de communes de Tulle avec le déplacement de Borg Warner qui faisait que dès lors qu'il dépassait deux fois la moyenne nationale des bases de Taxe Professionnelle en fonction de la population de la commune était automatiquement écrêté. L'écrêtement était versé dans le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle à noter qu'après beaucoup de débat, l'article 79 de la loi de Finances de 2008 a pris en compte cette situation qui n'était effectivement pas une situation normale.

Il y a des changements très importants prévus dans les dotations d'Etat.

Il évoque les priorités qui pourraient pour l'instant être affichées dans le Budget Prévisionnel devant être adopté par la prochaine équipe municipale.

Section de Fonctionnement :

Le fonctionnement est la section qui présente toujours des tensions importantes. L'axe de la priorité budgétaire est toujours de maîtriser principalement les dépenses de fonctionnement.

Dépenses :

Cela devrait rester pour 2008 l'axe essentiel du projet de budget.

- Il s'agit tout d'abord de maîtriser la masse salariale qui représente pratiquement 50 % du total des dépenses de la section de fonctionnement.

Les dépenses de personnel constituent le paramètre essentiel.

Elles représentent environ 11 500 000 euros pour la Ville.

En 2007, il y a eu un impact important du protocole Jacob qui s'appliquait pratiquement à toutes les situations statutaires des agents Les revalorisations salariales bienvenues pour les agents, ont entraîné des tensions sur ce chapitre puisqu'il y a eu une augmentation de 3,2 % en 2007 de la masse salariale.

En 2008, il devrait y avoir une totale stabilité.

- En ce qui concerne le maintien des charges à caractère général, elles devraient être maintenues au niveau de l'année 2007 malgré l'augmentation du coût de l'énergie et du coût des hydrocarbures. Elle est estimée à 70 000 euros.

L'augmentation du prix du gaz (+ 10%) pour les entreprises, les collectivités, entraîne 60 000 euros d'augmentation entre les deux budgets.

Une baisse des dépenses de transfert est prévue grâce, notamment, à une baisse importante de la subvention prévue pour le CCAS.

La subvention au CCAS ne va pas être baissée mais dans la mesure où la commune de Tulle est en ZRR, il y a une exonération des cotisations patronales sur les emplois salariés de droit privé qui concernant notamment les assistantes maternelles.

Ces cotisations vont être remboursées sur plusieurs années.

Ce mécanisme de remboursement va amener une recette exceptionnelle de 385 000 euros qui entraînera une baisse au prorata, le CCAS n'ayant pas à payer les cotisations patronales sachant que cela représente environ 120 000 euros par an.

Les taux des emprunts seront en baisse par rapport à 2007.

Globalement, pour les dépenses de fonctionnement, il devrait y avoir une stabilité voire une baisse des dépenses réelles de fonctionnement (environ 2,4 % de moins).

Recettes :

Si la section est tendue en dépenses, elle l'est aussi en recettes, notamment car elles ont un caractère faiblement évolutif.

Les produits des services sont relativement stables ; il y a des atténuations de charges (moins de CPA, CFA) ; les loyers sont en diminution suite à des cessions.

Pour les subventions et participations, une stabilité est espérée.

L'augmentation prévisible de la DGF et de la DSU sera encore obérée par la baisse de la dotation de compensation de la Taxe Professionnelle.

Les recettes principales sont les recettes fiscales.

Elles pourraient évoluer positivement par une optimisation du rendement de certaines impositions.

Le paramètre essentiel est qu'en 2008, comme cela a été fait sur la totalité du mandat, aucune hausse des taux d'imposition n'est prévue alors même que la situation au niveau des bases d'imposition est toujours tendue dans la mesure où il y a toujours des impacts de démolition (GIAT, départ de Borg Warner) qui ne sont pour l'instant pas compensées par la création de nouvelles matières imposables. Dès lors que les bâtiments de Borg Warner seront construits, ils généreront des taxes plus importantes que les taxes perdues mais qui ne seront retrouvées qu'en 2009.

Les recettes devraient être inférieures à leur montant de 2007 mais cette baisse étant nettement inférieure à la baisse des dépenses de fonctionnement, il y aura une amélioration de la situation de l'autofinancement de la Ville.

Il sera donc encore possible en 2008, sans modifier le taux d'imposition pesant sur les ménages, d'améliorer l'autofinancement de la collectivité essentiellement par une maîtrise forte des dépenses de fonctionnement.

Pour l'instant, il est possible d'équilibrer le budget sans avoir recours à l'augmentation des taux d'imposition.

D'autres collectivités augmentent les taux d'imposition.

La Ville, elle, limite les dépenses à la charge des contribuables tullistes.

Section d'investissement :

En ce qui concerne l'analyse des dépenses d'investissement, il y a parallèlement à la maîtrise de fonctionnement toujours des dépenses d'investissement importantes.

Pendant le mandat, une des caractéristiques du budget, est que l'investissement s'est toujours situé à un niveau important.

Dépenses :

Le budget devrait encore s'établir en 2008 s'établir autour de 4 000 000 euros (chiffre en hausse par rapport à 2007).

Cela permettra de solder l'opération du Centre Culturel et Sportif (grosse opération du budget 2008 : 1 200 000 euros) ; les opérations d'aménagements routiers dans les quartiers.

Il y aura aussi une augmentation de la contribution à la CPA dans la mesure où cela inclura le versement de la TVA du Parking Saint Pierre que la Ville a perçu.

Le taux de subvention aux personnes publiques demeure élevé (OPHLM; OPAH) à hauteur de 700 000 euros.

Le remboursement du capital de la dette sera en baisse par rapport à 2007 (moins 200 000 euros).

Le budget sera très volontariste et permettra de maintenir des investissements importants liés à des opérations pouvant être intégrées dans des Contrats de Pays ou Contrat de Pôle Structurant.

Recettes :

La FCTVA atteint un niveau exceptionnel qui permet le reversement dans le cadre de la CPA lié à l'intégration du Parking Saint Pierre dans le budget de la Ville.

Pour les subventions, ne sont prises en compte dans l'ébauche budgétaire, que celles qui sont certaines dans l'attente de la notification d'autres subventions.

L'emprunt est une autre recette d'investissement importante.

Le désendettement se poursuit, l'emprunt étant prévu à hauteur de 1 500 000 euros alors que la dette remboursée est à 1 800 000 euros.

Le désendettement se poursuit à hauteur de 300 000 euros.

Ce sont les objectifs fondamentaux qui sont les objectifs traditionnels au niveau du budget communal : la maîtrise des dépenses de fonctionnement, une attention particulière sur les taux d'imposition mais un budget d'investissement toujours important avec un recours modéré à l'emprunt ce qui permet un désendettement significatif.

Le schéma reste interrogatif sur l'évolution des finances publiques de l'Etat et donc de la dotation de l'Etat aux collectivités avec des interrogations sur l'évolution des taux d'indexation et probablement aussi la possibilité d'avoir des liaisons entre le budget Ville et la Communauté de Communes dans le cadre d'une approche "macro communale".

Il s'agirait de prendre en compte les liaisons avec les transferts de compétences pouvant être envisagés et l'intégration du coefficient fiscal de la Communauté de Communes.

Des liaisons s'établissent au niveau de l'investissement.

Des liaisons pourraient s'établir au niveau de l'analyse financière.

Monsieur Michel CAILLARD dit qu'à Tulle, il y a peu de moyens et qu'il faut administrer la Ville en fonction de ceux-ci.

Cela est aussi révélateur de la gestion de ces dernières années. Des opérations ont été faites.

Les opérations d'embellissement sont importantes mais d'autres opérations ont marqué des transformations à Tulle.

Il indique que beaucoup de réalisations à Tulle ont été financées par des partenaires, ce qui a permis de conclure des travaux tels que la réhabilitation du CCS.

Monsieur Jean-Paul DUSSOURD remarque qu'il est difficile de mesurer l'impact fiscal de la création de CITEA en raison de simples transferts d'activités préexistantes et de création de nouvelles enseignes dont il n'est pas possible de mesurer la longévité d'exercice.

Il y aura chevauchement entre le transfert et la création de nouveaux locaux.

Monsieur Gilles RAVINET explique qu'en ce qui concerne les taxes dont seront redevables les commerces en place au sein de CITEA, il a été demandé à la Direction Générale des Impôts une évaluation précise.

Celle-ci a été faite à partir de valeurs locatives estimées.

Pour la Taxe sur le Foncier Bâti, il y aura un doublement de la recette par rapport à Borg Warner.

Cela est lié au fait que la valeur locative est élevée.

Cependant, en 2008, il y aura une perte liée à la démolition des bâtiments mais en 2009, l'impact sera complet.

Monsieur François HOLLANDE dit qu'il s'agira d'une opération positive.

Ce qui a été négatif, c'est le départ de Borg Warner au titre de la Taxe sur le Foncier Bâti.

Cela va être compensé par un apport de Taxe Foncière mais aussi par une part de Taxe Professionnelle qui va aller vers la Communauté de Communes mais qui pour une part reviendra à la Ville.

Il y a effectivement des transferts mais ils ne portent pas sur les mêmes surfaces et ne concernent pas les mêmes valeurs locatives ce qui explique qu'il y ait un gain.

Ce sont des surfaces plus importantes avec une valeur locative sur des biens plus récents, plus élevées, à taux inchangés.

Pour le reste, ce qui est exact, c'est que la Ville a peu de marges de manœuvre et qu'il y a besoin de faire financer les projets d'investissement de la commune par toutes les collectivités confondues.

Il espère que le Conseil Général sera plus généreux à compter du mois de mars.

Monsieur Jean COMBASTEIL revient sur une disposition prévue par l'Etat pour au moins 2009 et qui fera que les dotations de l'Etat seront indexées sur la seule inflation.

Cela signifie au mieux une stagnation du pouvoir d'achat de la collectivité.

En utilisant l'indice des prix de l'INSEE, n'est pas traduite la réalité des consommations des collectivités territoriales.

Les types de consommation dans les collectivités subissent une inflation très forte.

Actuellement, l'augmentation de produits tels que le ciment, l'acier, les produits bitumeux est très forte.

Le système prévu va introduire une régression.

Le pacte de solidarité et de croissance s'appelle maintenant pacte de stabilité.
Le mot de solidarité s'efface.

Cela permettrait d'avoir un accroissement de la dotation et du pouvoir d'achat en réel.

Monsieur Christian PRADAYROL dit qu'il ne faut pas tout attendre de l'Etat.

L'Etat va maintenant se livrer à une stabilité de ses dépenses.

Il peut être attendu plus pour les collectivités locales mais il faut désendetter le pays.

Il y a des réalités à prendre en compte.

Il vaut mieux être au niveau de l'inflation qu'en dessous de l'inflation. Cela permet de maintenir le pouvoir d'achat.

Le calcul peut être anticipé mais il croit qu' il est possible de s'en sortir cette année car il y a des dépenses de fonctionnement et des recettes qui baissent.

Il y a un nombre important de départs au sein de la collectivité donc la masse salariale baisse.

La subvention exceptionnelle de remboursement de l'URSSAF représente un taux conséquent et va s'étaler sur trois ans.

La gestion de ce budget tient à des baisses opportunes mais qui n'assurent rien sur la durée.

Ce qui l'inquiète, c'est que les recettes fiscales ne progressent pas sur la durée du mandat malgré la révision des valeurs locatives.

La Ville a bénéficié durant tout le mandat de subventions exceptionnelles, l'Etat ne s'est pas désengagé et tout le monde a joué son rôle pour aider la Ville de Tulle. Cela est tant mieux.

Les impôts n'ont pas été augmentés, cela est très bien, ils sont, en effet, déjà très élevés.

Il pense que le grand déficit est d'obtenir des recettes fiscales supplémentaires qui vont être en partie amenées par CITEA sur la Taxe Foncière.

Les marges de manœuvre sont limitées et compte tenu de l'engagement stabilisé de l'Etat, il va falloir continuer l'effort et il y a peu de marge de manœuvre.

Monsieur Michel BREUILH dit que la situation financière est contrainte.

Il y a eu une forte mobilisation sur des subventions extérieures.

Les dossiers étaient bien montés et les négociateurs ont été convaincants.

Malgré cette situation difficile, les taux d'imposition n'ont pas été augmentés. 20 % d'augmentation des taux d'imposition représente 1 400 000 euros soit une année d'emprunt complète.

Le choix a été fait de ne pas augmenter la fiscalité.

Ce pari a été tenu par le fait d'avoir une maîtrise du fonctionnement avec des dépenses qui étaient significatives mais Tulle est une ville Préfecture avec des équipements qui sont importants et qui coûtent en terme de fonctionnement.

Il est important d'être attaché au statut de ville Préfecture. Ce statut suppose d'offrir des services. Les taux de subvention obtenus ont été très élevés.

L'interrogation est de savoir si les taux de subvention, les apports de dotations de l'Etat vont continuer à l'avenir en fonction des différents dossiers qui vont être présentés.

Monsieur François HOLLANDE dit que pour avoir une progression des recettes sans augmenter les taux, il faut que les bases augmentent.

Dans la période venant de s'écouler, il y a eu deux effets négatifs sur les bases : les démolitions des bâtiments de GIAT qui ont privé la commune de TFB très importante, le départ de Borg Warner, la démolition d'immeubles HLM.

La démolition d'immeubles HLM a pu être reprochée.

Il trouve normal de démolir des bâtiments devenus insalubres.

Il a fallu compenser les pertes de bases importantes par des réhabilitations de logements, des installations d'entreprises ou d'activités. Par ailleurs, le patrimoine tulliste a été revu.

Des immeubles ont vu le jour, ce qui a permis d'avoir des apports de taxe significatifs notamment sur l'avenue Victor Hugo. Tulle n'a pas augmenté les taux.

Les précédentes municipalités ne l'avaient pas fait non plus. Cependant, les impôts sont chers.

Il a été possible de réussir des opérations grâce à la mobilisation de financements importants de partenaires.

Il y a une contrainte sur les dépenses de fonctionnement.

Il faut répondre par une dynamique importante sur le plan économique et par une mobilisation des fonds venant des partenaires.

FINANCES -

Rapporteur : Michel BREUILH

2- Avances sur subventions 2008 à des associations sportives :

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le versement des avances sur les subventions accordées au titre de l'année 2008 suivantes :

a)- Volley Tulle-Naves : 4 000 €

Il est précisé que la subvention allouée à cette association au titre de l'année 2007 était de 28 000 €. Elle a également bénéficié d'une subvention exceptionnelle de 8 000 €.

b)- Union Sportive Basket Tulle Corrèze : 4 000 €

Il est précisé que la subvention allouée à cette association au titre de l'année 2007 était de 28 818 €. Elle a également bénéficié d'une subvention exceptionnelle de 13 573 €.

c)- Sporting Club Tulliste : 7 000 €

Il est précisé que la subvention allouée à cette association au titre de l'année 2007 était de 38 090 €. Elle a également bénéficié d'une subvention exceptionnelle de 7 600 €.

d)- Tulle Football Club : 4 000 €

Il est précisé que la subvention allouée à l'ECT/ASPTT au titre de l'année 2007 était de 21 494 €. Elle a également bénéficié d'une subvention exceptionnelle de 3 000 €.

e)- Eva Sport : 1 500 €

Il est précisé que la subvention allouée à cette association au titre de l'année 2007 était de 8 000 €. Elle a également bénéficié d'une subvention exceptionnelle de 3 000 €.

APPROUVE à l'unanimité

3- Attribution de l'allocation secours aux sapeurs-pompiers en retraite

Il est proposé de prolonger, au titre de l'année 2008, l'attribution de l'allocation dite « secours » dont le montant trimestriel s'élève à 60 € aux Sapeurs - Pompiers en retraite ainsi qu'à leurs veuves.

Il est précisé que ladite allocation est également versée à tous les Sapeurs - Pompiers volontaires ayant effectué au moins dix ans de service lorsque le Centre de Secours était sous compétence communale.

24 personnes sont concernées. Le montant total de la dépense s'élève à 5 760 €

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur l'attribution de ladite allocation.

APPROUVE à l'unanimité

4- Stages sportifs – Fixation des tarifs 2008

Comme chaque année le Service des Sports organisera en 2008 des stages sportifs pour les jeunes.

Proposition de tarifs pour les participations financières des familles :

- VTT canal du midi :	TULLE :	106 €
	HORS TULLE :	126 €
- Canoë Dordogne :	TULLE :	106 €
	HORS TULLE :	126 €
- Voile St Cyprien :	TULLE :	168 €

HORS TULLE : 222 €

APPROUVE à l'unanimité

5- Adhésions, au titre de l'année 2008, aux associations et organismes suivants et versements de la cotisation correspondante

a- Association Française des Communes, Départements et Régions pour la Paix : 812 €

Cette cotisation permettra à l'association de proposer de nouveaux outils de diffusion de ses messages et de consolider la jonction avec la campagne mondiale menée par Mayors for Peace.

APPROUVE à l'unanimité

b- Association des campings corréziens : 100 €

APPROUVE à l'unanimité

c- Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture : 473 €

Cette association mène des réflexions sur des thèmes tels que le spectacle vivant, le patrimoine, l'éducation artistique, la lecture publique, les nouvelles technologies, la décentralisation culturelle.

APPROUVE à l'unanimité

d- LIMAIR : 1 760 €

Cette association a pour objectif la surveillance de l'air.

APPROUVE à l'unanimité

e- ANDES (Association Nationale des Elus en Charge du Sport) : 200 €

APPROUVE à l'unanimité

TRAVAUX -

Rapporteur : Jean COMBASTEIL

6- Demandes de subventions à l'Etat au titre de la Dotation Globale d'Equipeement 2008

Le rapport afférent aux demandes de subventions formulées par la Ville auprès de l'Etat au titre de la Dotation Globale d'Equipeement faisait état de 5 opérations pour le financement desquelles, la Ville pensait solliciter une subvention de l'Etat à hauteur de 48% au titre de la Dotation Globale d'Equipeement 2008.

Ce taux de subvention correspondait, en effet, à celui alloué jusqu'alors pour le financement de telles actions.

Par courrier du 25 janvier 2008, arrivé en Mairie le 28 janvier 2008, Monsieur le Préfet a fait part à Monsieur le Maire des modifications apportées au dispositif précédemment en vigueur.

A compter de 2008, le dispositif d'intervention de la DGE pour la voirie s'entend comme suit :

Possibilité pour la collectivité de mettre en œuvre des plans trisannuels d'aménagement de voirie pour la voirie communale structurante, la voirie structurante se définissant comme les voies reliant les zones agglomérées entre elles et (ou) aux routes départementales, voies desservant des zones d'activité économique, voies d'intérêt économique direct (exploitation forestières, tourisme,...)

Dans cette hypothèse, le taux pivot de la subvention est de 40% du montant des travaux, ces derniers étant plafonnés à 100 000 € par an.

Les communes déposeront leur candidature en 2008, pour une programmation en 2009-2010-2011.

→ Maintien de la possibilité de conduire des opérations ponctuelles

Dans cette hypothèse, le taux pivot de la subvention est ramené à 30% du montant des travaux plafonné à :

- 80 000 € pour les voies communales structurantes
- 50 000 € pour les autres voies communales
- 30 000 € pour les chemins ruraux

→ Par ailleurs, les dotations de l'Etat aux collectivités territoriales sont associées à la démarche de développement durable.

Dans cette optique, les collectivités justifiant cette orientation au moment du dépôt de leur dossier peuvent se voir attribuer un bonus de 10%.

Dans ce contexte, les services municipaux ont procédé à un nouvel examen de ce dossier.

Il est désormais proposé au conseil municipal de solliciter des subventions de l'Etat au titre de la Dotation Globale d'Equipeement comme suit :

*** Voirie communale structurante - Programmation pluriannuelle (années 2009-2010-2011)**

- Rue d'Arsonval (années 2008-2009-2010 : cette opération pouvant être engagée en 2008 dans la mesure où elle s'inscrit dans la continuité de l'opération réalisée Rue du tir)

Situé dans le quartier de Souilhac Nord, à proximité du site Nexter en cours de restructuration, cette voie va devenir un axe particulièrement fréquenté dans un secteur en pleine expansion avec notamment l'arrivée prochaine d'un hôtel d'entreprises dont les travaux sont actuellement en cours de réalisation.

En effet, l'ouverture prochaine d'une voie de liaison (Rue Abbé Espinasse) entre la rue du 9 Juin 1944 et la rue du Tir avec notamment le passage en sens unique de cette dernière, nécessite la mise en place d'un nouveau plan de circulation dans ce quartier ce qui va nettement augmenter le trafic de la rue d'Arsonval et donc énormément détérioré une chaussée déjà très abîmée.

La présence, à proximité, d'un parking mal délimité et rognant sur la rue ainsi que la configuration actuelle de la voie ne permet pas un déplacement des personnes en toute sécurité car les trottoirs existant sont trop étroit.

La circulation actuelle à double sens va donc changer de destination et être réduite à une seule voie libérant un espace important destiné à faciliter le cheminement piétons et plus particulièrement celui des personnes à mobilité réduite avec en complément d'aménagement, la pose de dalles podotactiles.

Pour finir, la mise en œuvre d'un tapis d'enrobé viendra clôturer ces travaux de grande envergure estimés à **300.000,00 € HT**. Ceux-ci débuteront dès **2009** et s'échelonneront sur une période de **3 ans**.

- Boulevard Foch

Cette voie se situe à proximité de la gare de TULLE et d'une zone en cours de développement où vont prochainement être réalisés une médiathèque et un pôle d'échange intermodal.

Elle dessert une zone résidentielle relativement dense et constitue un passage obligé pour accéder aux secteurs Ouest de la Ville où sont installés notamment l'école de gendarmerie et le Lycée professionnel.

L'état actuel de la voirie, extrêmement dégradé, nécessite une opération d'aménagements lourds prenant en compte une circulation importante ainsi que les besoins exprimés par les riverains en terme de sécurité et de besoins en stationnement.

Cette opération viendrait, en outre, accompagner une intervention de résorption des eaux résiduaires urbaines programmée au cours des années 2009 - 2010 - 2011.

Ces travaux, d'un montant estimé de 300.000,00 € H.T. seraient réalisés sur trois tranches de travaux en 2009 - 2010 - 2011.

- Boulevard Clemenceau

Ce boulevard, situé immédiatement à l'arrière du Centre Ancien de la Ville, constitue une voie de desserte importante pour les résidents des quartiers Nord de la Ville ainsi que pour l'accès au Lycée Edmond Perrier et le Collège Clemenceau.

L'état de la voirie, dans sa section comprise entre le Lycée et les tours "Les Chandelles", nécessite un réaménagement complet prenant en compte la problématique de la sécurité à proximité des groupes scolaires ainsi que les besoins exprimés par les riverains en terme de stationnement.

Le montant estimé de cette opération soit : 300.000 € H.T., nécessite une réalisation par tranches sur les exercices 2009 - 2010 - 2011.

*** Opérations ponctuelles - Réalisation en 2008**

- Rue Johannes Plantadis (restructuration de voirie)

Cette rue qui part de l'avenue Raymond Poincaré et longe la rivière Solane sur environ 300 mètres linéaires présente un état de dégradation fortement marqué.

La restructuration en profondeur de cette voie s'accompagne de la rénovation des trottoirs et d'un revêtement de la chaussée.

Montant estimé à 50 000 € HT

- Rue des Saules « Cité Bellevue » (restructuration de voirie)

Cette rue constitue l'une des impasses de la Cité Bellevue, réalisée à la fin des années 50. Son état général, fortement dégradé, requiert à présent, une complète restructuration du corps de chaussée et du trottoir.

Montant estimé à 50.000 € HT

- Rue Ravel (restructuration de voirie)

Cette rue, située dans le quartier du Pra Limouzi, assure la desserte d'une zone résidentielle, et l'état général de cette voirie nécessite une complète rénovation de la chaussée et des trottoirs.

Montant estimé à 50.000 € HT

- Rue Léger Rabès (restructuration de voirie)

Cette rue, située entre le boulevard de la Lunade et l'Hôtel du Département, constitue une voie de transit essentielle pour les zones résidentielles de Treize Vents et du Marquisat qui accueillent également des centres pédagogiques importants.

Les passages répétés de nombreux engins et camions de chantier, durant la réalisation de l'extension de l'Hôtel du Département ont fortement endommagé cette voie, ce qui nécessite aujourd'hui une rénovation en profondeur, ainsi que l'application d'un revêtement de qualité.

Montant estimé à 50.000 € HT

- Rue Marbot- Partie basse (restructuration de voirie)

La rue MARBOT est située dans le quartier des Condamines à proximité de la gare.

La partie basse de cette voie concerne la portion située du n° 22 (HLM La Tranchée) jusqu'à l'avenue Victor Hugo, soit une longueur de 220 mètres environ.

L'état dégradé de la voirie sur cette section nécessite une restructuration totale du revêtement de la chaussée.

Montant estimé à 50.000 € HT

- Rue du Château d'eau (restructuration de voirie)

Cette rue, qui débouche sur la départementale 1120, est une voie ponctuellement très fréquentée de par la présence du « Restaurant du Cœur ».

L'état général de la chaussée, fortement dégradé, nécessite une restructuration complète qui doit accompagner une mise en séparatif des réseaux d'assainissement.

Montant estimé à 50.000 € HT

- Pont de la Barrière (aménagement pour handicapés)

Le nœud routier positionné sur le Pont de la Barrière, où se concentre l'essentiel de la circulation de la Ville de TULLE, constitue une zone particulièrement dangereuse pour les piétons a fortiori s'ils sont handicapés ou mal voyants.

Le projet consiste en un ensemble d'aménagements visant à sécuriser les cheminements piétons par un abaissement des seuils de trottoirs, la mise en place de dalles podotactiles, ainsi que la mise en œuvre d'une signalétique visant à améliorer la lisibilité des lieux.

Montant estimé à 50.000 € HT

- Avenue Raymond Poincaré (restructuration de voirie)

Cette rue est un axe important qui assure la desserte du Centre Ville en direction de Limoges.

De plus, la restructuration programmée de l'hôpital va occasionner le déplacement de l'entrée des Services des Urgences sur l'avenue Poincaré.

L'état du revêtement, fortement dégradé par un trafic important, nécessite une rénovation en profondeur de la chaussée et des trottoirs.

Montant estimé à 50.000 € HT

- Aménagement relatif à l'accessibilité de la voirie aux personnes handicapées - Rue Souham

Située dans le quartier « Préfecture », à proximité de l'hôpital, la rue Souham est un axe particulièrement fréquenté qui dessert un établissement pénitentiaire, les archives départementales et le laboratoire vétérinaire départemental, mais c'est aussi une voie de liaison reliant le centre ancien du Trech à Naves et traversant les lieux-dits de la Croix de Bar jusqu'à la Croix de Leyrat.

De plus, l'état général et la conception de la voirie de type linéaire d'environ 160 m ponctuée d'une courbe assez importante, de surcroît dans un carrefour, donne un caractère de

dangereux important, accentué par une pente légèrement inférieure à 11% et un gabarit de voirie n'excédant pas 7.00 ml au plus large (5.20 ml de voie circulaire et 1.80 ml environ de stationnement).

En outre, une place destinée aux stationnements des personnes handicapées se trouve implantée à la sortie de ce virage, dans le sens descendant, au plus près de l'entrée des services des cartes grises véhicules afin de faciliter l'accès au bâtiment pour cette catégorie d'usagers.

Par conséquent, et au vu des risques permanents d'accrochage dans ce secteur, il convient de sécuriser cette place, notamment par la pose de bordures de trottoir hautes et basses, et d'une matérialisation horizontale et verticale plus adaptée.

Pour finir, la mise en œuvre d'un tapis d'enrobé conformément au plan ci-joint viendra clôturer les travaux.

Montant estimé à 26 282.50 € HT.

- Consolidation d'un talus suite à éboulement : Chemin du Puy de Reynac

Ce chemin, situé en continuité du chemin des Renaudes, constitue le seul accès carrossable à l'habitation de Madame De FARIA.

Au cours de l'année 2007, de fortes pluies ont occasionné l'effondrement de crête du talus soutenant l'assiette du chemin, ce qui a engendré un sérieux rétrécissement de cette voie déjà étroite.

Les conclusions de l'étude géotechnique que nous avons engagée préconisent la réalisation d'un ouvrage de soutènement en béton, ancré à l'aide de micro pieux.

Montant estimé à 50 000 € HT.

- Consolidation d'un talus suite à éboulement : rue de Peyrafort

La rue de Peyrafort, située au nord de Tulle, constitue une desserte du quartier des Fontaines, et débouche sur la Route Départementale 1120, à proximité immédiate de l'usine de traitement des eaux.

Au cours de l'année 2007, de fortes pluies ont provoqué l'érosion de l'accotement, ce qui a entraîné l'effondrement du talus et d'une partie de la chaussée sur une vingtaine de mètres.

Afin de reconstituer la rue de Peyrafort dans son gabarit initial, la Ville de Tulle envisage la réalisation d'un ouvrage de soutènement de type blocs de béton végétalisables.

Ce type de réalisation permet la constitution d'un soutènement efficace et esthétique, critère important sur ce secteur qui représente une entrée de Ville.

Montant estimé à 28 000 € HT.

- Consolidation d'un talus suite à éboulement : Chemin de la Borie Sèche

Ce chemin, situé à l'ouest de la commune, constitue une voie de desserte du lieu-dit la BORIE SECHE, à partir de la route départementale N°167 d'Uzerche à TULLE.

L'accotement de cette voie s'est effondré en contrebas, sur la parcelle de Monsieur LAGIER. En effet, l'instabilité du talus, conjugué à des arrivées d'eaux mal maîtrisées en provenance de la route départementale, ont conduit à cette situation, aujourd'hui dangereuse, malgré la mise en place, voici quelques années d'une glissière de sécurité.

Il convient à présent de réaliser un soutènement par enrochement, afin de stabiliser le talus et l'accotement de la voie.

Montant estimé à 18 000 € HT.

Monsieur Michel BREUILH dit qu'il y a lieu de s'adapter aux présentations demandées par l'Etat.

APPROUVE à l'unanimité

7- Approbation de l'avenant n°1 portant prolongation de délais pour l'opération de voirie - avenue du Colonel Monteil

Maçonnerie Gros Œuvre - Serrurerie

Lors des travaux liés à l'aménagement de voirie avenue Colonel Monteil et plus particulièrement lors du terrassement du mur des Lauriers, il s'est avéré que le sol était très instable. Cela a nécessité la réalisation de forages afin d'ancrer l'ouvrage en terrain dur et l'exécution de 25 ml de micropieux.

Il s'avère donc nécessaire d'établir un avenant au marché de 4 000.00 € HT soit 4 784.00 € TTC sur un montant total du marché de 96 151.82 € TTC ce qui porte le montant total à : 100 935.82 € TTC.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver cet avenant et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ce document ainsi que tous ceux s'y rapportant.

APPROUVE à l'unanimité

8- Demandes de subventions à l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour financer le programme de travaux d'assainissement visant à mettre les équipements municipaux en conformité avec la Directive Européenne sur les Eaux Résiduaires Urbaines

a- Petits travaux rejets direct et ECPP

Dans le cadre de la convention d'aide entre l'Agence de l'Eau et la Ville de TULLE, des travaux d'élimination de rejets directs ont été mis en évidence :

- rue de la SOLANE regard 10
- quai CONTAINSOUZA
- rue FELIX VIDALIN
- avenue VICTOR HUGO
- rue des SOURCES
- boulevard CLEMENCEAU

Ces travaux devront être terminés avant fin 2008. Ils seront réalisés sous charte de qualité par l'entreprise SADE CGTH, titulaire du marché à bons de commandes « réseaux » validé pour les pièces administratives par l'Agence de l'Eau.

Les travaux seront imputés sur le budget Assainissement.

Il est proposé au Conseil municipal de solliciter une subvention de l'Agence de l'Eau aussi élevée que possible en vue du financement de ces travaux.

APPROUVE à l'unanimité

b- Grands travaux rue Lucien Sampeix

Dans le cadre de la convention d'aide DERU liant la Ville de Tulle et l'Agence de l'Eau Adour Garonne, des travaux de mise en séparatif rue Lucien SAMPEIX doivent être réalisés afin de mettre tout le bassin versant en séparatif pour éliminer 5m³/h d'eau claire parasite générant 208 EH.

Ces travaux seront réalisés sur l'exercice 2008, sous charte de qualité par l'entreprise SADE CGTH, titulaire du marché à bons de commandes « réseaux » validé pour les pièces administratives par l'Agence de l'Eau.

Ils seront imputés sur les budgets *Assainissement et Ville*.

Il est proposé au Conseil municipal de solliciter une subvention de l'Agence de l'Eau aussi élevée que possible en vue du financement de ces travaux.

APPROUVE à l'unanimité

c- Auto surveillance règlementaire

Dans le cadre de la convention DERU entre la Ville de Tulle et l'Agence de l'Eau Adour Garonne, des travaux de mise aux normes de l'auto surveillance règlementaire doivent être réalisés conformément à la convention.

Ces travaux consistent à surveiller les déversoirs d'orage ainsi que les postes de relevage afin de connaître les temps, les débits ou les charges sur versées en milieu naturel.

Seront notamment équipés les postes et déversoirs de MERMOZ, MAGNAUDEIX, CUEILLE, LUNADE basse, la GIBRANDE et l'avenue GUYNEMER.

Ces travaux seront réalisés sur l'exercice 2008, sous charte de qualité, par l'entreprise SADE CGTH, titulaire du marché à bons de commandes « réseaux » validé pour les pièces administratives par l'agence de l'eau.

Ils seront imputés sur le budget *Assainissement*

Il est proposé au Conseil municipal de solliciter une subvention de l'Agence de l'Eau aussi élevée que possible en vue du financement de ces travaux

APPROUVE à l'unanimité

d- Diagnostic permanent suppression et réhabilitation des déversoirs d'orage

Afin de mieux connaître le système d'assainissement de la Ville de Tulle, les Services Techniques Municipaux souhaitent mettre en place un diagnostic permanent de ce dernier.

Pour cela, des mesures de débits et de sur verses seront implantées sur les réseaux. Elles permettront de connaître :

- les volumes d'eau véhiculés
- les volumes d'eaux claires parasites permanentes
- les dysfonctionnements (casse, infiltration, exfiltration, bouchon...)

Ces travaux ont pour but final l'auto surveillance du réseau et sa sectorisation afin d'améliorer son fonctionnement et son entretien.

Tulle NORD : au lieu dit la GIBRANDE

Tulle CENTRE : départ quai de RIGNY

Tulle EST : siphon place BRIGOULEIX

Tulle OUEST : rue PAUPHILE

Tulle SUD

Tulle SOUILHAC

Tulle AUZELOU

Tulle CEUILLE

Tulle MERMOZ

Tulle MAGNAUDEIX

En parallèle à ces travaux, sera également réalisée, la suppression ou la réhabilitation des déversoirs d'orage qui permettront de récupérer 2 550 EH.

Tous ces travaux nécessiteront des terrassements et éventuellement la pose de canalisation. Ils seront réalisés sur l'exercice 2008, sous charte de qualité par l'entreprise SADE CGTH, titulaire du marché à bons de commandes « réseaux » validé pour les pièces administratives par l'Agence de l'Eau.

Ils seront imputés sur le budget d'Assainissement.

Il est proposé au Conseil municipal de solliciter une subvention de l'Agence de l'Eau aussi élevée que possible en vue du financement de ces travaux.

APPROUVE à l'unanimité

AFFAIRES GENERALES -

Rapporteur : Jean COMBASTEIL

9- Avis afférent au rapport annuel d'activités de la Communauté de Communes du Pays de Tulle pour l'exercice 2006

Le Conseil Municipal doit émettre chaque année un avis sur le rapport annuel d'activités de la Communauté de Communes du Pays de Tulle.

La Communauté de Communes a, à cette fin, transmis à la Ville son rapport d'activités pour l'année 2006.

Monsieur Jean COMBASTEIL indique qu'il s'agit du rapport d'activité de la Communauté de communes pour 2006.

2006 a été une année de modification des statuts, de définition de « l'intérêt communautaire ».

En matière de développement économique, la gestion des zones se poursuit. Ont été lancés les prémices de la zone des Alleux.

La semaine prochaine, en conseil communautaire sera approuvé l'APS de cette zone ce qui permettra d'avoir une première évaluation des coûts de façon à commencer les travaux fin 2008.

Les opérations afférentes aux signalisations de zones se poursuivent.

Il rappelle que la communauté participe aux dépenses du SYMA du Pays de Tulle et de la zone d'activité de la Montane.

Son déficit était de 74 400 € en fonctionnement et de 106 000 € en investissement.

2006 a connu un temps fort : la démarche collective territorialisée avec des actions en faveur de l'artisanat et du commerce.

2006 a été aussi une année consacrée à l'étude du SCOT.

Le SCOT va être pratiquement arrêté dans quelques semaines de façon à être soumis à l'enquête publique et à être probablement approuvé à la fin du 1^{er} semestre 2008.

L'Agenda 21 a débuté. L'activité du SPANC se poursuit.

Ce fut aussi le début des diagnostics des installations existantes puisque la loi rend obligatoire ces diagnostics.

Le travail sur les cours d'eau se poursuit.

Il y a l'intervention notable de la communauté en matière d'habitat, d'accompagnement du logement social, de mise en place de l'OPAH, de tourisme (démarrage des travaux de l'opération de Lachamp ; participation au syndicat mixte du Transcorrézien et à des salons de tourisms pour promouvoir le Pays de Tulle).

La Communauté de commune intervient aussi dans le cadre de manifestation d'intérêt communautaire. Il s'agit de grandes manifestations sportives, culturelles et économiques.

La communauté intervient de façon importante en matière de natation scolaire (apprentissage des enfants de la communauté).

La communauté offre aussi un spectacle de Noël à tous les enfants de la communauté. Cela leur permet de voir des spectacles de qualité et de prendre contact avec un théâtre.

Il ajoute que l'école de musique donne des concerts dans les communes volontaires.

Les travaux de la Médiathèque ont été préparés : APS, APD, DCE...

Pour la Médiathèque, les travaux d'assainissement sont en cours. Bientôt vont commencer les creusements des fondations pour supporter le bâtiment.

La mise en valeur du petit patrimoine est montée en charge.

En matière sociale, une réflexion est menée sur les centres de loisirs sans hébergement.

Cela correspond à une demande des communes mais dépasse probablement les capacités budgétaires de la communauté dans sa forme actuelle.

La communauté a participé à la création du Pays et à la préparation du contrat suivant signé la semaine dernière.

Elle a participé à la mise en œuvre des programmes Leader + et a préparé les nouveaux programmes Leader.

Elle a participé aux réflexions afférentes au Corrézium.

Il signale que la communauté a participé à hauteur de 20 % du déficit de fonctionnement de l'école de musique (131 000 €), a versé une participation pour financer un service de garde pour enfants versée au CCAS (46 894 €) ; a participé au déficit annuel des centres aérés à gestion communale (cela représente 31 000 € pour Tulle).

Sur 2007, les dépenses d'investissement sont plus importantes que les dépenses de fonctionnement. Dans ces dépenses, les dépenses à caractère économique représentent 45 %.

La communauté continuera à verser une dotation de solidarité. Il est difficile de savoir si cela perdurera.

Cela dépendra des choix faits par le nouveau Conseil Communautaire.

Les comptes administratifs en 2006 ont dégagé un excédent de 397 000 €.

Monsieur François HOLLANDE dit que cela fait apparaître l'impact pour Tulle des interventions de la Communauté de Commune.

Monsieur Jean COMBASTEIL ajoute que l'attribution de compensation de la taxe professionnelle correspond à ce qui a été calculé en 2001.

Cette compensation fait que la Ville Tulle ne subit pas de perte. C'est le principe de la taxe professionnelle unique qui mutualise d'avantage le risque.

AVIS FAVORABLE

ANIMATIONS DE NOEL -

Rapporteur : Christelle COURSAT

- Bilan des manifestations organisées à l'occasion des fêtes de Noël

La Ville de Tulle a organisé des animations à l'occasion des fêtes de Noël.

- Une patinoire mobile a été installée place Berteaud.

Il était initialement prévu qu'elle fonctionnerait du 15 décembre 2007 au 6 Janvier 2008.

Face au succès rencontré par cette action, il a été décidé de prolonger son fonctionnement jusqu'au 9 janvier 2008.

La patinoire a été ouverte au public tous les jours à l'exception de deux après-midi et d'une soirée où les conditions météorologiques (pluies incessantes) n'ont pas permis son ouverture.

Fréquentation :

4 139 entrées ont été comptabilisées :

- 3 326 entrées à 2 €
- 153 entrées à 1.50 €
- 410 entrées gratuites
- 250 entrées (Chambon, écoles, USEP)

Recettes patinoire :

Les recettes perçues dans le cadre de la régie de recettes temporaire instaurée pour la perception des droits d'entrée à la patinoire s'élèvent à 6 881,50 €.

Il est précisé qu'aucun incident n'est à déplorer dans le cadre du fonctionnement de cette opération.

Les agents saisonniers recrutés se sont montrés impliqués et efficaces.

En outre, il s'est avéré que la patinoire s'intégrait parfaitement dans le site et cela a été souligné tant par le public que par les commerçants.

Enfin, il convient de rappeler les précieuses contributions des partenaires financiers à la réalisation de cette manifestation.

- Des balades en poneys ont été proposées aux enfants.

Cette action a, comme chaque année, remporté un vif succès.

Il est à noter que Monsieur BORDES a offert des prestations gratuites durant une journée supplémentaire en raison du succès rencontré durant les autres journées d'animations.

BUDGET ANIMATIONS DE NOEL

Dépenses

Patinoire	56 929.60 €
Gardiennage	3 930.00 €
Impression tickets régie	409.03 €
Timbres/envois courriers commerçants	192.60 €
Sono spectacle	1 397.77 €
Poneys	1 800.00 €
Presse	1 196.00 €
Déco Noël (guirlande)	38.50 €
Repas	
- Mie Câline	17.50 €
- Pain matin	112.00 €
- Le Jardin	130.50 €
-----	66 153.50 €
Personnels saisonniers	5 090.08 €
Total	71 243,58 €

Recettes

Patinoire	6 881,50 €
Partenaires financiers	27 500.00 €
Total	34 381,50 €
Coût pour la Ville	36 862,08 €

Crédits inscrits au budget Ville - Exercice 2007

- Crédits inscrits au budget de la Ville pour les animations de Noël : 44 348 €

Monsieur François HOLLANDE dit que le coût global pour la Ville s'élève à 36 862 € alors qu'étaient initialement prévus 44 348 €.

Cela signifie que cette opération a été moins coûteuse que prévue. Il faut se féliciter du nombre de partenaires qui ont accompagné cette opération.

L'ouverture de la patinoire a été prolongée pour répondre à une attente.

Les ballades en poneys sont certes des animations traditionnelles mais font très plaisir aux enfants.

APPROUVE à l'unanimité

PERSONNEL -

Rapporteur : Alain LAGARDE

10- Approbation, pour régularisation, de conventions liant la Ville et le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Corrèze pour l'organisation de concours et examens professionnels

L'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, met à la charge des collectivités et établissements publics qui n'ont pas passé de convention avec un centre de gestion, le remboursement d'une quote-part des frais d'organisation du concours ou de l'examen des candidats inscrits sur une liste d'aptitude qu'ils nomment.

Le Centre de Gestion de la Corrèze vient de faire parvenir à la Ville deux conventions concernant la nomination de deux agents et le montant de la participation due par la Ville suite à ces nominations.

Par ailleurs, la Ville de Tulle a été associée à l'organisation en 2003 des concours d'agent technique et animateur territorial ainsi qu'à l'examen professionnel de rédacteur chef. Le centre de gestion vient de faire parvenir à la Ville un avis des sommes à payer correspondant à cette participation.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver, pour régularisation, ces conventions et cet avis et d'autoriser le Maire ou son représentant à les signer.

APPROUVE à l'unanimité

11- Créations de postes budgétaires

Pour assurer le remplacement d'un agent en départ à la retraite, il est nécessaire de procéder à une création de poste sur le tableau des effectifs afin de pouvoir nommer un agent. **Il est proposé au Conseil Municipal de créer :**

- à compter du 1^{er} janvier 2008 :

Un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe.

Pour assurer le remplacement d'un agent mis à disposition de la Ville de Tulle par le Ministère de la Défense et pour procéder à l'intégration d'un agent en contrat aidé, **il est proposé au Conseil Municipal de créer :**

- à compter du 1^{er} janvier 2008:

Deux postes d'adjoints techniques de deuxième classe.

APPROUVE à l'unanimité

JEUNESSE -

Rapporteur : Magali LACHASSAGNE

12- Contrat Enfance Jeunesse 2008 – 2010 – Approbation de la convention d'objectifs et de financement liant la Ville et la MSA

Il convient de signer une convention avec la MSA pour une durée de 4 ans. Ce contrat reprend les termes du contrat enfance - jeunesse signé avec la CAF et vise à développer les mêmes objectifs.

Promouvoir la dimension éducative de tous les temps de la vie de l'enfant :

- Faciliter la pratique d'activités sportives culturelles et de loisirs
- Fédérer acteurs et partenaires
- Impliquer les jeunes et les familles dans le fonctionnement des structures pour répondre à leur attente dans l'intérêt général

Les actions qui seront cofinancées par la MSA sont :

- L'organisation de mini séjours ou campings l'été pour les 6/15 ans : séjours du lundi au vendredi avec des thématiques telles que : équitation, activité de plein air, pêche...
- Les séjours pour les 14/17 ans : Ski, VTT, Voile...

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention à intervenir avec la MSA et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ce document ainsi que tous ceux s'y rapportant.

Madame Magali LACHASSAGNE dit que la MSA accompagnera le Contrat Enfance Jeunesse qui a déjà été signé pour l'accueil d'enfants et de jeunes au Centre de Loisirs du Chambon.

Il vise à développer les mêmes objectifs que ceux fixés avec la CAF.

La signature de cette convention permettra d'avoir des fonds complémentaires venants de la MSA pour des enfants relevant du régime agricole.

Madame Janine PICARD informe que le CCAS a également une convention de partenariat avec la MSA dont la participation pour l'année 2007 s'élève à 7 400 € ce qui n'est pas négligeable compte tenu des difficultés rencontrées avec le désengagement de la CAF puisque cette année le CCAS a connu une diminution de 10 000 € des aides de la CAF.

APPROUVE à l'unanimité

Madame Annie MARTINIE ne prenant pas part au vote

AFFAIRES SCOLAIRES -

Rapporteur : Dominique GRADOR

13- Approbation, pour régularisation, d'une convention relative au dispositif de prêt de matériels pédagogiques adaptés au bénéfice d'élèves présentant des déficiences sensorielles ou motrices

Dans le cadre d'une politique pluriannuelle, le Ministère de l'éducation nationale a engagé un ensemble de mesures concrètes pour favoriser une meilleure intégration des personnes handicapées dans la société.

Parmi ces mesures, se trouvent des actions concernant la scolarisation des jeunes handicapés, l'intégration scolaire représentant la 1^{ère} étape de l'insertion sociale et l'école devant permettre aux jeunes de vivre ensemble et de s'entraider.

Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre du plan départemental HANDISCOL, des matériels pédagogiques (matériels et logiciels informatique) sont mis à la disposition, pour la période de 1^{er} septembre 2007 au 30 juin 2008, d'un élève scolarisé à l'école élémentaire Turgot.

Ces matériels sont la propriété de l'Etat et réservés exclusivement aux travaux correspondant à la scolarité des élèves.

Les frais de fonctionnement de ces matériels sont à la charge de la Mairie et les frais de maintenance à la charge de l'Inspection Académique.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver, pour régularisation, la convention afférente à la mise en oeuvre de cette action pour l'année scolaire 2007-2008 et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

APPROUVE à l'unanimité

AFFAIRES CULTURELLES -

Rapporteur : Pierre DIEDERICH

14- Délibération de principe afférente au fonctionnement de la boutique du Pôle Accordéons Armes

Depuis 2004, le Musée des Armes a créé un service boutique mis à disposition d'associations tullistes pour la vente d'ouvrages, de fascicules, de brochures, de catalogues, de CD ou DVD (...).

Jusqu'à présent, cette boutique fonctionnait en direct, par dépôt de produits. La vente des produits était restituée dans son intégralité à l'association sans marge bénéficiaire. En contrepartie, pour 10 produits identiques vendus, l'association s'engageait à donner un exemplaire de ce même produit au Musée des Armes pour son centre de ressources.

Suite à une volonté de se mettre en conformité avec les dispositions obligatoires propres aux régies, il est demandé au Conseil municipal d'adopter le principe de l'encaissement par l'intermédiaire d'une régie de recettes de produits pour le compte des tiers avec lesquels la collectivité aura signé une convention.

Celle-ci stipulera la contrepartie existante, le nom des ouvrages, la tarification, les compétences de délégations.

Cette nouvelle disposition pourra être effective à compter du 1er mars 2008.

APPROUVE à l'unanimité

15- Acceptation du don d'une brouette au Musée des Armes

Une donation a été proposée au Musée des Armes par Monsieur Gabriel LABOUSSEIX, résidant au lieu-dit Le Malfage - 19490 Sainte Fortunade.

Il s'agit d'une brouette en bois type jardinage, fabriquée à la Manufacture d'Armes de Tulle, au sortir du second conflit mondial, en pleine période du Plan Marshall.

Cette production était au catalogue de l'établissement.

Il est proposé au conseil municipal de valider l'entrée de ce don dans les collections tullistes.

APPROUVE à l'unanimité

16- Acceptation du don d'armes à feu au Musée des Armes

Une donation anonyme a été proposée au Musée des Armes par un particulier résidant en Corrèze.

Il s'agit de cinq armes à feu de 1^{ère} ou 4^{ème} catégorie :

- **Carabine USM1**, n°1390345, calibre .30M1, modèle 1940, fabriqué par Underwood Elliot Fischer.Co en février 1944.

- **Mousqueton de cavalerie**, n° 46545, calibre 8, modèle 1892, fabriqué par la Manufacture d'armes de Châtellerault, Ets Continsouza, en 1918. Avec sa bretelle en cuir et une baïonnette (n°85081).

- **Carabine d'entraînement Mauser**, n° 3873 sur culasse et 1085 sur canon, calibre 5.56, fabriqué par Mauser, s.d. Avec sa bretelle en cuir.

- **Carabine de tir**, n°1991, calibre 7.5, modèle 1898 pour la culasse, fabriqué par BNZ en 1943. Arme hybride. Avec bretelle en tissu.

- **Pistolet Unique**, n° 64044, calibre 6.35, fabriqué par la Manufacture des Pyrénées Françaises, s.d.

Il est demandé au Conseil municipal de :

- valider l'entrée de ce don dans les collections tullistes,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager les démarches liées à l'autorisation de détention de ces armes de 1^{ère} ou 4^{ème} catégorie

auprès de la Préfecture de la Corrèze, pour leur intégration dans l'inventaire du Musée des Armes.

APPROUVE à l'unanimité

17- Validation de l'inventaire du Musée des armes au 31 décembre 2007

[Collections d'Armes de la Ville de Tulle](#)

Pourquoi, au temps de Louis XIV, quelques artisans dont Michel Pauphile se mirent-ils à fabriquer des canons de fusils ?

Pour quelles raisons, en 1777, l'établissement fut-il choisi comme Manufacture Royale ?

Depuis la fin du XVII^e siècle, la ville de Tulle a été le berceau d'une Manufacture d'Armes. Cette industrie contribue à l'existence d'un patrimoine d'exception, relatif à l'armement et aux techniques de savoir-faire et de fabrications.

Le musée des Armes actuel a été créé en 1979 par le personnel de la Manufacture Nationale d'Armes de Tulle.

De nos jours, sa présentation pourvue de moquettes vertes et rouges semble l'inscrire dans une mouvance kitsch mais n'oublions pas de placer sa lecture dans son époque de création, en respect pour ceux qui ont conçu un outil d'éducation et de diffusion remarquable.

Située, sur ledit quartier de Souilhac, sur le site de la MANU, cette entité avait une vocation de mise en valeur d'une société, d'une économie et d'un savoir-faire.

Conçu principalement pour être la vitrine de l'entreprise et de son histoire, le musée était réservé uniquement à un public ciblé : des acheteurs potentiels, des militaires, des personnalités.

Le musée est devenu municipal en juillet 1999.

Il propose un panorama de l'histoire de l'armement de fabrications françaises et étrangères avec une priorité accordée au patrimoine industriel identitaire tulliste : des armes à silex de différents types et modèles avant 1822 dont une platine « made in Tulle » de 1693 (ca), des armes à percussion, des armes à aiguille, des armes à répétition, des armes automatiques, des armes blanches, de nombreux accessoires...une richesse des collections, un ensemble de références uniques.

A ce jour, le musée des Armes conserve deux collections bien spécifiques :

- * un fonds de 376 armes du musée de l'Armée (Paris), mis en dépôt par convention depuis 1999,

- * un fonds tulliste constitué de centaines d'armes à feu, armes blanches et de nombreux accessoires type tubes, couloirs, chargeurs, plastrons ... dont la provenance reste en majorité opaque (ancienne Manufacture d'Armes de Tulle, donations, legs, musée du Cloître...).

Une étude de chaque arme est en cours : sa provenance pour régulariser la propriété, le montage spécifique d'un dossier avec description, matricule, état (...).

Cette étude se complète par une campagne photographique de l'ensemble de notre collection (en cours).

Depuis la création du musée municipal en 1893 par la *Société des Lettres, Sciences et Arts de la Corrèze*, la présence d'Armes dans les collections tullistes est inéluctable voire obligatoire. Nous apprenons par un courrier du mois d'**Octobre 1893**, que le Ministre de la Guerre attribue

une collection d'armes de diverses époques au Musée de Tulle sur demande du Conseil Municipal.

« ...des ordres ont été donnés pour faire réunir à la Manufacture d'Armes une collection d'Armes composée suivant les indications de l'état ci-joint.

Ces armes seront délivrées à titre de prêt à la ville par les soins du Directeur de la Manufacture ».

Une liste très succincte sur la désignation des armes transférées est annexée à ce courrier.

Il va de soi que cette lettre marque le préambule de la collection.

A partir de cette date, nous n'avons que peu d'éléments liés à la vie de la collection.

Seul, le registre dressé par André MAZEYRIE, directeur conservateur du musée du Cloître, à compter de 1935 (ca) nous permet par une description détaillée de la Salle Victor FOROT consacrée aux armes, d'imaginer l'importance de la collection. Cette description demeure un outil important pour connaître les fonds exposés. Malheureusement, les regroupements d'armes blanches appelés *Panoplies* ont été séparés et la liste n'intègre aucun détail relatif aux modèles présents dans les collections (ex. 27 pistolets, 26 fusils, 31 sabres...)

Présentement, nous n'avons aucun document de 1935 à 1956 qui fait état d'une évolution de la collection.

Le 1^{er} Juin 1957 : Marcel Bourg est nommé comme administrateur, adjoint à la Conservation au musée du Cloître et entreprend la *réalisation du projet conçu par la Direction des Musées de France, à savoir créer une section destinée à réunir et à présenter des spécimens de tout ce que la Manufacture d'Armes de cette ville avait fabriqué ou aurait pu fabriquer en fait d'armes portatives depuis le 27 décembre 1777, date à laquelle le chevalier Charles de FENIS de LACOMBE, seigneur de Saint Victour, se vit accorder par lettres patentes l'érection de l'établissement dont il était possesseur à cette époque en manufacture royale.*

Le 17 juin 1966, le Musée de Tulle réorganisé, est inauguré par M^{lle} Marie-Rose GUILLOT, Conservateur du Musée Ernest RUPIN de Brive, chargée par arrêté du 27 juillet 1965 d'une mission temporaire de conservateur du musée de Tulle avec effet au 1^{er} juillet 1965.

A cette occasion, Marcel BOURG, présente la section historique des armes. Son témoignage écrit nous apporte considérablement d'éléments, quant à la présentation de la collection dans le musée, à son état lié aux inondations de 1960, à la présence d'une méthodologie de travail (étiquette marron collée sur les crosses), à un dépôt concédé par l'Arsenal de Toulouse (aucune trace dans les inventaires tullistes).

Ce témoignage nous permet également d'affirmer pour certaines des armes leur présence dans les collections depuis au moins 40 ans.

« Cette création est donc un hommage historique qu'on entend rendre à l'activité de la partie de la population de Tulle et des communes voisines qui a travaillé (citadine = en échoppe) pour la Manufacture ou (citadine et rurale) qui a travaillé et travaille encore à la Manufacture.

Dans la collection encore bien incomplète que je suis chargé de vous présenter, vous ne trouverez que des modèles d'armes qui ont été mises en service dans les corps de troupe de 1777 à nos jours à l'exclusion des prototypes non retenus et qui sont, eux, du domaine de l'histoire générale de l'armée à feu en France.

Son classement s'inspire évidemment de l'ordre chronologique et se trouve par sa présentation matérielle de l'arme verticale, exposée de ¾, être en analogie avec celle pratiquée au Musée de l'Armée.

Toutefois une novation de mon chef m'a paru pouvoir être apportée en vue d'éviter pour l'œil l'impression de masse qui lui fait perdre la faculté de distinction des détails à l'aspect perspectif d'un strict alignement de quelques vingt crosses d'armes reposant sur râtelier dans une vitrine de 2,50 m, ce qui n'a pas lieu avec le dispositif imaginé.

Celui-ci consiste à **présenter les armes** sur deux plans d'alignement au lieu d'un seul : un premier, le plus bas, pour les unités de troupes à pied, le second de 25 centimètres plus élevé pour les unités à cheval ou montées portant mousquetons ou carabines armes généralement beaucoup plus courtes, en alternant les plans par groupe de 3 ou 4 armes de chacun des deux types d'unité.

Avec ce dispositif, on peut en outre réaliser un nivellement des pointes des baïonnettes que somment toutes ces armes et donnent à l'ensemble le cachet décoratif si recherché dans les anciennes panoplies.

Une étiquette ronde collée au centre de la face droite de la crosse de chaque arme portant la mention de l'année de création, de son type ou modèle, sa qualification en tant qu'arme avec sa caractéristique apparente ou non, la qualification du troupier à laquelle elle était destinée (Ex 1826 modifié 41 – Mousqueton T bis à Tige – artillerie) identifie provisoirement chacune d'elle.

Dans l'exécution de ma tâche, je dois faire une mention toute particulière pour la compréhension et l'aide que n'ont cessé de me témoigner ou de m'apporter les ingénieurs militaires de tout grade et les techniciens de l'exécution avec lesquels j'ai été en relation à la Manufacture d'Armes de Tulle, dont la Direction a bien voulu, de surcroît, consentir un dépôt d'armes au Musée de notre ville.

Grâce aux colonels MONTEIL, DERUELLE (aujourd'hui Général) et COGNÉ, les méfaits de la grave inondation d'octobre 1960 ont pu être sinon effacés, tout au moins minimisés à la limite du possible par un démontage et une remise en état remarquable de toutes les armes endommagées par elle.

Qu'il me soit permis de faire suivre leurs noms de celui des, je ne dirais pas « chefs armuriers », titre réservé aux armuriers des corps de troupe, mais « maîtres armuriers » comme on nommait sous l'ancien régime les artisans éprouvés, « compagnons » passés « maîtres » de l'armurerie française et de qualifier ainsi messieurs EYROLLE et FAUCHER ainsi qu'un plus jeune Monsieur DUPUY, dinandier de son premier métier qui paraît « bien venir », lesquels ne se contentent pas d'être des techniciens remarquables de l'exécution mais ont l'esprit largement ouvert à l'histoire de l'arme.

Je ne saurais surtout oublier Monsieur Robert MESURET, conservateur du Musée Paul DUPUY à Toulouse, qui a été le premier à se rendre compte de mes aptitudes spéciales à des fonctions muséologiques et a bien voulu, tout récemment faire consentir un dépôt de 16 fusils ou mousquetons, émanant de l'Arsenal de Toulouse dont 14 ont été fabriqués à Tulle, dépôt qui n'a pu être présenté aujourd'hui (voir renvoi in fine).

Leur place est momentanément occupée, par les fusils étrangers possédés par le Musée de Tulle ».

A partir de cette inauguration, peu d'éléments nous parviennent sur la vie de la collection.

Nous notons :

- qu'en 1974, une collection de pistolets, appartenant au Musée, a été confiée pour révision par Marcel Bourg à la Manufacture d'Armes de Tulle.

Marie Rose GUILLOT a re-transféré la collection de pistolets au musée : aucune liste

- qu'en août 1974 : Marcel Boulin, Conservateur du musée de Tarbes, a apporté une peinture du Musée du Louvre « Le Sauveur » (Ecole Bolonaise, XVII^e siècle) et aurait emporté

certaines armes du musée de Tulle, en échange (?) : démarche qui aurait été acceptée par la Direction des Musées de France.

Le rapport d'inspection de novembre 2002 nous apprend que ce dépôt d'armes de Tulle est consenti au musée des Hussards de Tarbes.

- **qu'en 1986** : 4 armes ont été neutralisées par les services de la Gendarmerie Auxiliaire de Tulle.

En septembre 1998, lors de mon arrivée au musée du Cloître, en tant que chargée de missions, la collection d'Armes était présentée au deuxième étage du musée, sur la partie droite après accession par l'escalier. Les armes étaient exposées verticalement dans des vitrines murales, posées sur des râteliers, sans aucune explication, ni cartels. Quelques pistolets étaient placés dans des vitrines horizontales. Le socle de ces vitrines étant des meubles en bois : l'ensemble était rempli d'armes stockées en vrac sans inventaire, ni classement.

En 1999, lors de l'intervention du musée de l'Armée sur la ville de Tulle, pour inventorier leur collection, l'équipe est intervenue au musée du Cloître où une dizaine d'armes ont été pastillées propriété MAP (Hôtel des Invalides).

En 2000 : toutes les collections d'armes ou assimilées présentes au musée du Cloître sont transférées au musée des Armes (appelé alors musée de Tulle – Département des Armes) sur le quartier de Souilhac à l'exception de 12 armes blanches et 15 armes à feu, en guise de vitrine d'appel. A la demande d'Etienne CORNET, Coordinateur des Affaires Culturelles, et Jacques DAUZIER, conseiller municipal, l'association *Les Amis du Patrimoine de l'Armement de Tulle* a réalisé un pré inventaire de cette collection municipale.

2003 : depuis la prise de fonction de Laurence LAMY, en tant que Conservateur du Patrimoine en charge des collections Accordéons et Armes, des recherches sur l'ensemble des collections Armes de la ville ont été engagées avec pour objectifs principaux de retrouver l'histoire, la provenance de cette collection, et régulariser ainsi le statut juridique de la collection.

Le 13 décembre 2006 : l'ensemble des armes restées au musée du Cloître depuis 2000, a été transféré au musée des Armes.

Monsieur Pierre DIEDERICHS dit que la collection d'armes de la Ville de Tulle est constituée de 2797 objets au 31/12/2007 :

- 293 armes à feu,
- 161 armes blanches,
- 2343 accessoires et objets divers.

Il y a une augmentation de la collection.

La politique d'acquisition devient maintenant sélective et s'oriente vers des ensembles de collection qui n'y figurent pas.

Il y a des lacunes concernant les armes blanches et des armes qui relèvent d'une période ancienne (1690-1797)

Ce sera l'orientation de la politique d'acquisition à l'avenir.

APPROUVE à l'unanimité

Monsieur Pierre DIEDERICHS dit qu'il partage, comme Janine PICARD et Jean COMBASTEIL, l'émotion de quitter cette assemblée dans laquelle il siège depuis 31 ans avec les épisodes réjouissants et positifs, d'autres difficiles à certains moments.

Il espère avoir pu modestement servir la ville de Tulle dans les différents mandats qu'il a eu : il s'est occupé aussi des affaires scolaires, de la jeunesse et même du sport.

Monsieur François HOLLANDE dit que Pierre DIEDERICHS comme Jean COMBASTEIL sont les plus anciens de ce Conseil Municipal puisqu'ils ont été, l'un et l'autre, élus en 1977.

Ensuite, Pierre DIEDERICHS et Jean COMBASTEIL, dans des responsabilités différentes, n'ont pas cessé de siéger au sein du Conseil Municipal.

Jean COMBASTEIL comme Maire pendant 18 ans.

Pierre DIEDERICHS comme Maire Adjoint dans différentes responsabilités.

Puis ils ont siégé tous les deux dans l'opposition.

Puis tous les deux de nouveau comme Adjoints.

Ils ont considéré qu'il fallait passer la main à d'autres. Il espère que Pierre DIEDERICHS continuera à suivre des dossiers au sein d'une autre assemblée.

18- Demande de subventions à la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Limousin pour l'année 2008 relatives au Musée du Cloître au titre des expositions temporaires et des animations, des acquisitions et des restaurations d'œuvres d'art

En vue de la réalisation des actions mises en œuvres par le Musée du Cloître au cours de l'année 2008 :

- organisations d'expositions temporaires
- actions d'animations et de promotion de la structure muséale
- acquisitions d'œuvres d'art
- restaurations d'œuvres d'art

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **de solliciter de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Limousin, une subvention la plus élevée possible pour chacune de ces actions**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre toutes les démarches afférentes et à signer les documents correspondants.**

Les écritures comptables en résultant seront inscrites au budget 2008 de la Ville.

APPROUVE à l'unanimité

19- Modification du Règlement Intérieur du Conservatoire à Rayonnement Départemental de Musique et de Danse de Tulle

Le règlement intérieur mentionnait qu'en cas de problème avec un élève, il était possible de convoquer un conseil de discipline.

Mais aucune précision n'indiquait qui le constituait, comment le convoquer, quel était son fonctionnement, etc...

Face à un comportement qui justifie la convocation de cette instance, il faut la définir, faute de quoi la personne concernée pourrait invoquer le manque de clarté du règlement.

Il est donc proposé un fonctionnement calqué sur les établissements scolaires. Le statut de CRD, les obligations que cela confère à la structure, le définissent comme un établissement d'enseignement, plus que comme un établissement de loisirs. Cette instance doit donc être définie.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la modification du Règlement Intérieur du Conservatoire à Rayonnement Départemental.

APPROUVE à l'unanimité

20- Approbation d'une convention liant la Ville et Des lendemains qui Chantent pour l'organisation d'une manifestation afférente aux musiques actuelles

La Ville de Tulle et l'association Des Lendemains Qui Chantent souhaitent organiser une manifestation afférente aux musiques actuelles.

Dans ce cadre :

- Une master class sera organisée au CRD le 26 janvier 2008 de 14 h à 17 h.
- Un concert sera donné par le TRIO LAJUDIE le 26 janvier 2008 à 20 h 30, à la salle Des Lendemains Qui Chantent.

Le coût de la prestation s'élève à 800 € H.T soit 956,80 € TTC

L'association Des Lendemains Qui Chantent règlera le TRIO LAJUDIE conformément aux termes du contrat de cession qui la lie à ce dernier.

Elle prendra en charge les droits d'auteurs, la taxe parafiscale, ainsi que tous les frais inhérents à l'organisation du soir (billetterie, gardiennage, accueil, technique etc...).

La Ville de Tulle reversera à l'association la somme de 478,40 € en contrepartie de la prestation dispensée par le TRIO LAJUDIE dans le cadre de la master class et prendra à sa charge une partie des frais de restauration.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la convention pour l'organisation de cette manifestation relative aux musiques actuelles et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

APPROUVE à l'unanimité

URBANISME -

Rapporteur : Jean COMBASTEIL

21- Approbation du bail liant la Ville et la Trésorerie Générale de la Corrèze pour l'occupation d'un immeuble municipal par la Trésorerie de Tulle

Par acte administratif en date du 15 octobre 1981, la Commune de Tulle a donné à bail à l'Etat (Comptabilité Publique) un immeuble situé 10 rue Félix Vidalin à Tulle cadastré AV N° 34 et 35 pour une durée de 18 ans moyennant un loyer annuel.

Le bail du 15 octobre 1981 a été renouvelé le 26 avril 1999 pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} mars 1999. Ce bail arrivant à expiration le 28 février 2008, les parties ont décidé de le renouveler.

Le loyer annuel révisé en fonction de la variation de l'indice INSEE du coût de la construction s'élèvera à compter du 29 février 2008 à 13 111,63 € payable trimestriellement à terme échu les 1er janvier, avril, juillet et octobre.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le renouvellement du bail de la Trésorerie Principale de Tulle qui commencera à courir le 29 février 2008 pour finir le 28 février 2017.

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte administratif afférent ainsi que tous ceux s'y rapportant.

APPROUVE à l'unanimité

22- Acquisition d'un chemin privé sis Impasse Vidalie en vue de l'intégrer dans le domaine public communal

Madame Huguette LAMOUREUX domiciliée 26, avenue Vidalie a sollicité la commune pour que le chemin situé impasse Vidalie lui appartenant soit intégré dans le domaine public communal.

Ce chemin dessert plusieurs habitations et il nécessite des travaux d'entretien.

Madame LAMOUREUX cède gratuitement le chemin cadastré BK N° 153 à la commune.

La commune doit préalablement acquérir ladite parcelle pour ensuite l'intégrer après enquête publique dans le domaine public communal.

Il est proposé au Conseil Municipal d'acquérir gracieusement le chemin situé impasse Vidalie appartenant à Madame LAMOUREUX et d'engager une procédure d'enquête publique en vue de son classement dans le domaine public communal.

Les frais d'acte seront à la charge de la commune.

*APPROUVE à l'unanimité
Monsieur PRADAYROL ne participant pas à la discussion
et ne prenant pas part au vote*

23- Acquisition des parcelles cadastrées AC 341 et 342 sises à Dondoux

La commune doit poursuivre l'aménagement de l'impasse située à Dondoux qui dessert de nouvelles constructions en y installant une raquette de retournement.

La Commune doit pour cela acquérir les parcelles cadastrées AC N° 341 et 342 d'une superficie de 1 024 m² appartenant à Monsieur Maurice CHASTANG.

Monsieur CHASTANG a donné son accord de cession.

Il est proposé au Conseil Municipal d'acquérir lesdites parcelles au prix de 7,50 € le m² soit au total 7 680 €.

Les frais d'acte seront à la charge de la commune.

*APPROUVE à l'unanimité
Monsieur PRADAYROL ne participant pas à la discussion
et ne prenant pas part au vote*

24- Cession des parcelles cadastrées BT n° 310 et 313 sises à Mulatet

Les services techniques municipaux viennent d'achever les travaux de modification des réseaux sur le site de Mulatet. Dans cette nouvelle configuration les parcelles BT N° 310 et 313 d'une superficie totale de 417 m² ne sont plus d'aucune utilité à la commune.

La commune a proposé au propriétaire mitoyen, la Société SCI RIFO, d'acquérir lesdites parcelles au prix de 1€ le m².

Par courrier en date du 31 octobre 2007 celle-ci a donné son accord.

Il est proposé au conseil municipal de céder les parcelles concernées au prix de 417 €.

Les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

*APPROUVE à l'unanimité
Monsieur PRADAYROL ne participant pas à la discussion
et ne prenant pas part au vote*

Monsieur Jean COMBASTEIL remercie pour ce qui a été dit sur lui. Il dit qu'il connaissait Pierre DIEDERICHS avant qu'il ne siège au Conseil Municipal. Après 31 ans, il faut cesser ces fonctions.

Il dit qu'il a trouvé beaucoup d'intérêt à ces mandats locaux.

Il trouve qu'à Tulle, il faut à la fois s'intéresser au détail et faire de la prospective.

Cela fait d'un élu quelqu'un qui a l'objectif d'être attentif aux demandes des administrés mais aussi de regarder devant.

Il dit que cette fonction est « une drogue ». Il va falloir se désintoxiquer. Il faut faire disparaître l'addiction de ce petit pouvoir qui constitue à la fois un stress et quelque chose qui satisfait les ego.

Il a pris beaucoup de plaisir à ces mandats. Il a vécu des mandats plus ou moins faciles.

Le dernier venant de s'écouler était riche. Il y a eu des transformations dans la ville qui resteront.

FINANCES -

Rapporteur : Michel BREUILH

25- Attribution d'une subvention à l'association Limousine pour le Développement de la Formation Médicale

L'Association Limousine pour le Développement de la Formation Médicale dans les Pays Francophones en Développement, dont le siège social est au Centre Hospitalier de Tulle, a pour but d'assurer une formation de qualité des personnels de santé et médico- techniques originaires des pays francophones en développement.

Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € à cette association afin de l'aider à assurer sa mission.

APPROUVE à l'unanimité

TRAVAUX -

Rapporteur : Jean COMBASTEIL

26- Renouvellement de la convention de service Di@lège Internet liant la Ville de Tulle et EDF

Par délibération du 16 décembre 2005, le Conseil municipal a approuvé une convention liant la Ville et EDF pour la mise à disposition par ce dernier d'un logiciel de suivi et de contrôle des consommations électriques de tout le patrimoine communal et de l'éclairage public : Di@lège.

L'objectif de ce système est de contrôler les consommations électriques, d'analyser les dérives et de connaître le coût de fonctionnement annuel sur l'ensemble des installations.

La précédente convention étant arrivée à expiration, il est demandé au Conseil municipal :

- **de la renouveler à compter du 1^{er} janvier 2008 et ce pour une période de deux ans**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ce document.**

APPROUVE à l'unanimité

URBANISME -

Rapporteur : Jean COMBASTEIL

27- Acquisition d'un local à la Croix de Bar

La commune de Tulle loue un local à la Croix de Bar cadastré BX N° 52.

Depuis 1986 ce local est utilisé par l'Association de quartier « les Barjous » pour stocker son matériel.

Monsieur CHAMBON, auquel appartenait ce local, est décédé le 24 août 2006.

Maître KELLER, chargé de la succession de Monsieur CHAMBON, encaissait depuis lors les loyers afférents.

Le bâtiment est désormais mis en vente.

Maître KELLER propose à la commune de l'acquérir pour un montant de 5 000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'acquérir ledit local à des fins de stockage du matériel de l'association au prix proposé soit 5 000 €.

Les frais d'acte seront à la charge de la commune.

Cette acquisition permettra à la commune de poursuivre la mise à disposition de ce local à l'Association « Les Barjous » pour le stockage de son matériel.

Dans le cas où à l'avenir « Les Barjous » n'auraient plus l'utilité de ce local, la commune affecterait celui-ci à un autre usage.

Il est précisé que cette acquisition ne remet pas en cause la construction éventuelle d'un local d'activités à la Croix de Bar que sollicite l'Association et dont la faisabilité sera appréciée

en fonction des capacités budgétaires de la commune et de la pertinence du projet que présentera l'Association « Les Barjous » dans les mois à venir.

*APPROUVE à l'unanimité
Monsieur PRADAYROL ne participant pas à la discussion
et ne prenant pas part au vote*

ENVIRONNEMENT -

Rapporteur : Philippe BERNIS

- Avis afférent au rapport annuel du délégué sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine pour l'année 2006

Question reportée

CULTURE -

Rapporteur : Pierre DIEDERICHS

28- Acceptation du don d'un mouchoir d'instruction n° 9 au Musée des Armes

Philippe LASCAUX, ex officier des traditions du 100^{ème} Régiment d'Infanterie, souhaite faire don au Musée des Armes d'un mouchoir d'instruction militaire n°9 qui représente le démontage et le remontage du fusil modèle 1886, modifié en 1893 avec description exhaustive de l'arme et de ses accessoires, règles de tir, situations en illustrations d'utilisation en sentinelle, le dévouement du Capitaine Dutertre ...

Coloris rouge et beige

100% coton

Réédité par GAP – Lyon

Dim. 85 x 73 cm

Histoire

La loi sur le recrutement de 1872 introduit la conscription générale en France. Désormais, l'armée française est composée de recrues qui arrivent en groupe, sans instruction militaire, pour remplacer la classe libérée. Le temps n'est plus où le jeune engagé s'attachait aux pas d'un ancien qui lui inculquait les rudiments et les détails du métier.

Il faut maintenant former les soldats au plus vite pour la revanche (Défaite de 1870). La marche de l'instruction règle la formation technique et morale des citoyens devenus soldats. Il faut revoir les méthodes d'enseignement.

Le commandant Perrinon dépose un brevet en 1875 pour mettre un moyen d'apprendre, de retenir sans peine par l'imprégnation. Le mouchoir d'instruction est né.

Perrinon écrit les sujets, Alfred Buquet, graveur, compose et Ernest Renault imprime.

Les mouchoirs d'instructions militaires ont une notoriété grâce aux nombres d'exemplaires produits (+ de 10 000 ex.) et leurs longévités (1880 – 1905).

Il est demandé au Conseil municipal d'accepter l'entrée de ce mouchoir d'instruction militaire n° 9 dans les collections du Musée des Armes.

APPROUVE à l'unanimité

URBANISME -

Rapporteur : Pierre DIEDERICHS

29- Cession d'une parcelle de terrain rue des Sources

Dans le cadre de l'aménagement d'un espace public au Bois des Malades, la Ville de Tulle a acquis une parcelle cadastrée AT n°90a et 90b appartenant aux conjoints Jargois-Durand.

Monsieur JUBERTIE mitoyen de cette parcelle nous a fait part de son souhait d'acquérir une partie de ladite parcelle.

De par sa configuration, cette portion de terrain ne présente aucun intérêt dans le cadre du projet d'aménagement du Bois des Malades.

Il est proposé au Conseil municipal de céder à Monsieur JUBERTIE la parcelle cadastrée AT n°90a d'une superficie de 1 377 m² au prix de 2,60 le m² soit au total 3 580,20 €.

Les frais d'acte et d'arpentage seront à la charge de l'acquéreur.

APPROUVE à l'unanimité

*Monsieur PRADAYROL ne participant pas à la discussion
et ne prenant pas part au vote*

Madame Janine PICARD remercie Christian PRADAYROL pour ce qu'il a dit.

Elle dit qu'avant d'entrer en séance, elle n'avait pas le sentiment que c'était le dernier Conseil Municipal où elle siégeait.

Elle en a pris conscience tout au long de la séance.

Elle veut remercier Jean COMBASTEIL et François HOLLANDE qui l'avaient respectivement chargée en 1989 et 2001 de cette fonction de Maire Adjoint aux affaires sociales.

Elle remercie les collègues qui ont travaillé avec elle dans ce secteur tout au long du mandat et notamment au Conseil d'Administration.

Elle siège depuis 1989. Elle va redevenir un citoyen comme les autres.

Si la démocratie participative continue dans les quartiers, elle viendra aux réunions.

Elle souhaite bon courage aux prochains élus.

Monsieur François HOLLANDE cite tous ceux qui, par la composition des listes, ne seront pas au Conseil Municipal en Mars prochain : Janine PICARD, Jean COMBASTEIL, Pierre DIEDERICHS, Jean-Louis WUYTS, Catherine CHAUMEIL, Roger LAVAL et Philippe GOUT.

Il les remercie.

Monsieur François HOLLANDE propose de partager le verre de l'amitié en cette fin de mandat.

DELEGATION AU MAIRE -

- Arrêtés du 23 novembre, 11, 14, 28 décembre 2007 et 8 janvier 2008

Pris acte
Tulle, le 1^{er} février 2008
La séance est levée à 23h30

Le Maire,

François HOLLANDE